

# TOTALENERGIES : COMMENT METTRE UNE MAJOR PÉTROGAZIÈRE HORS D'ÉTAT DE NUIRE



RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DES  
MULTINATIONALES ET DE 350.ORG

# L'INDICE

04

RÉSUMÉ

---

06

INTRODUCTION

---

11

PREMIÈRE PARTIE. POURQUOI ?

---

- |   |    |
|---|----|
| 1. PARCE QUE TOTAL CONTINUE D'INVESTIR MASSIVEMENT DANS LE PÉTROLE ET LE GAZ ET N'A PAS L'INTENTION DE S'ARRÊTER  | 11 |
| 2. PARCE QUE TOTALENERGIES A DERRIÈRE LUI UNE LONGUE HISTOIRE D'OBSTRUCTION CLIMATIQUE  | 13 |
| 3. PARCE QUE LA STRATÉGIE CLIMAT DE TOTALENERGIES ET SON « VIRAGE VERT » REPOSENT SUR DES SOLUTIONS FALLACIEUSES AYANT POUR SEUL BUT DE RETARDER OU D'EMPÊCHER UNE VÉRITABLE SORTIE DES ÉNERGIES FOSSILES | 15 |
| 4. PARCE QU'EN RAISON DE CONTRAINTES ET D'INTÉRÊTS FINANCIERS STRUCTURELS, TOTALENERGIES NE RENONCERA JAMAIS AUX PROFITS DES ÉNERGIES FOSSILES  | 17 |
| 5. PARCE QUE TOTAL DISPOSE, AVEC LES AUTRES MAJORS PÉTROGAZIÈRES, D'UNE INFLUENCE POLITIQUE EXORBITANTE LUI PERMETTANT DE PRÉSERVER LE STATU QUO  | 18 |
| 6. PARCE QUE TOTALENERGIES EST EN MESURE DE RÉPERCUTER LES COÛTS SUR LES USAGERS ET LES TRAVAILLEURS, NOTAMMENT EN FRANCE, RENDANT LE CHANGEMENT SOCIALEMENT INACCEPTABLE                                 | 19 |
| 7. PARCE QU'À ELLES SEULES, LES RÉPONSES TRADITIONNELLES NE SUFFISENT PAS   | 20 |

23

**DEUXIÈME PARTIE – COMMENT ?**

---

EN GUISE DE PRÉAMBULE	24
1. RÉGULER (VRAIMENT)	25
2. DÉMOCRATISER TOTAL ENERGIES. QUEL RÔLE POUR LES TRAVAILLEURS ET LES CITOYENS ?	30
3. UNE PRISE DE CONTRÔLE PUBLIC	31

40

**TROISIÈME PARTIE. POUR QUOI FAIRE ?**

---

1. UNE SEULE OU PLUSIEURS NOUVELLES ENTREPRISES ?	40
2. UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE DÉMOCRATISÉ	41
3. UNE APPROCHE INTERNATIONALE OU AU MOINS EUROPÉENNE	42
4. LES CONTRATS DE TOTAL À L'ÉTRANGER	43
5. L'ENJEU DES RÉPARATIONS	45

47

**SCHÉMA RÉCAPITULATIF**

---

48

**CONCLUSION**

---

# RÉSUMÉ

La crise climatique s'accélère sous nos yeux. Cependant, si personne ne conteste que les énergies fossiles sont la cause première de la crise climatique, et si l'impératif de les « laisser dans le sol » est à l'ordre du jour international depuis longtemps, force est de constater que l'extraction massive du charbon, du pétrole et du gaz et l'ouverture de nouveaux gisements se poursuivent. Si l'on constate quelques progrès en matières d'énergies renouvelables, la poursuite de l'exploitation des énergies fossiles menace de le priver de son sens et des ressources nécessaires.

Après des décennies d'obstruction plus ou moins ouverte, TotalEnergies et les grandes multinationales pétrogazières ont choisi d'adopter un discours plus subtil et en apparence plus constructif sur la question climatique. Elles ont clamé à qui voulait les entendre (et largement réussi à persuader les leaders politiques) que si elles étaient certes une partie du problème, elles étaient aussi une partie de la solution, voire la solution. Mais cet engagement apparent des majors pétrogazières dans la transition masque un jeu de dupes. TotalEnergies et ses pairs ne se sont appropriés — littéralement — la transition climatique que pour continuer dans le même temps à exploiter les énergies fossiles le plus longtemps possible.

Ce rapport explique, dans un premier temps, comment TotalEnergies masque sa stratégie de poursuite des énergies fossiles derrière un mince vernis vert et pourquoi il est vain d'espérer de cette major pétrogazière comme de ses pairs une véritable sortie des énergies fossiles dans les conditions actuelles, quelles que soient la bonne ou la mauvaise volonté de ses dirigeants ou leur opinion personnelle sur la crise climatique. Tous les signaux économiques, politiques et juridiques les incitent à maintenir le statu quo.

Le choix de maintenir tel quel le pouvoir économique et politique des grandes majors pétrogazières, qui leur permettent de bloquer toute action climatique ambitieuse et d'en répercuter les coûts sur les autres, nous a mené à une impasse. Il est donc plus que temps de passer à autre chose. TotalEnergies et ses pairs sont à la fois « Too big to fail » et « Too big not to fail ». nous mène au chaos d'une manière ou d'une autre, pas d'autre choix que de reprendre le contrôle. Nous ne progresserons pas sur l'enjeu climatique sans nous attaquer directement d'une manière ou d'une autre à ce pouvoir et à ses sources.

Dans un second temps, ce rapport propose, toujours à partir de l'exemple de TotalEnergies, différents moyens de reprendre le contrôle et de lui imposer une sortie rapide des énergies fossiles, dans le cadre d'un processus de transition juste piloté de manière démocratique, transparente et inclusive :

- Un cadre complet de régulation, en matière climatique et environnementale, mais aussi financière, fiscale ou encore d'encadrement du lobbying et de l'influence, à la mesure du pouvoir de nuisance d'une major pétrogazière comme TotalEnergies et qui la remette dans les rails de l'intérêt général.
- Différentes manières de démocratiser, de l'intérieur, la gestion du groupe et d'y faire prévaloir d'autres intérêts que les exigences de profits des actionnaires.
- Une prise de contrôle par la puissance publique via un processus de nationalisation, qui libère le groupe de la soumission aux marchés financiers, le transforme en établissement public et l'engage, dans le cadre d'une gouvernance élargie et démocratique dans un processus de sortie des énergies fossiles et de mise de ses ressources au service de la société et de ses besoins.

Il est clair cependant que le contrôle par l'État de l'actionnariat d'une société ne garantit pas à lui seul une supervision démocratique et la « bonne direction » des décisions de l'entreprise, et soulève des questions de justice économique et historique s'il implique une généreuse compensation des actionnaires actuels du groupe. Nous proposons donc des solutions alternatives, comme la réquisition ou la mise en œuvre d'une procédure de sauvegarde climatique, qui pourraient être approfondies pour éviter ces problèmes.

Une fois cette étape franchie, un autre avenir devient possible pour le groupe. Dans un troisième temps, nous abordons les modalités concrètes de la transformation de TotalEnergies tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Cette transformation passe :

- Avant tout, par une sortie organisée des énergies fossiles, en concertation avec les gouvernements et les autres partenaires actuels du groupe.

- Un processus de réparations des impacts spécifiques causés par TotalEnergies au cours de son histoire et une contribution à la réparation des impacts globaux des majors pétrogazières.
- La consolidation des activités restantes de TotalEnergies soit dans le giron public, dans le cadre d'une Agence de la transition juste chargée de planifier et accompagner la sortie des énergies fossiles dans le cadre d'une approche de filière, et de rendre disponible à tous ceux qui en ont besoin les expertises et les technologies nécessaires, soit sous la forme d'une nouvelle entreprise qui serait la propriété de ses travailleurs et des citoyens, soit une combinaison des deux.

Cette étude cible spécifiquement TotalEnergies, mais son objet est évidemment beaucoup plus vaste. Des réflexions similaires ont été engagées dans d'autres pays à propos de l'avenir d'autres multinationales des énergies fossiles comme Shell, Eni ou RWE, et sur les moyens de construire des systèmes énergétiques à la fois décarbonés et démocratiques, au service des populations plutôt que des grandes entreprises. Les propositions que nous mettons sur la table à propos de TotalEnergies pourraient très bien s'inscrire dans une démarche internationale coordonnée et mutualisée ciblant le secteur des énergies fossiles dans son entier, ce qui ne peut que les rendre plus plausibles et plus facilement réalisables.

Nos propositions pourraient être taxées de « politique fiction » ou d'utopie. Pourtant, face à la crise climatique, il n'est plus d'autre action que « radicale », au sens étymologique d'agir à la racine. Le temps des changements progressifs qui ne se matérialisent pas est révolu. L'accélération du réchauffement et de ses impacts, à l'image des situations de guerre ou de pandémie, peut précipiter le changement ; des scénarios jusqu'alors inimaginables peuvent rapidement devenir crédibles, voire incontournables.

# INTRODUCTION

La crise climatique s'accélère sous nos yeux. Pour contenir la hausse mondiale des températures, il faudrait non seulement renoncer à exploiter de nouveaux gisements de combustibles fossiles, mais aussi réduire chaque année la production de gaz et de pétrole de 5 % et celle de charbon de 8 % jusqu'en 2050. C'est en tout cas ce qu'a récemment estimé l'Agence internationale de l'énergie en octobre 2023<sup>1</sup>, dont les conclusions sont largement alignées sur celles du GIEC.

Autrement dit, nous avons besoin d'une sortie rapide des énergies fossiles et d'investissements massifs dans un système énergétique décarboné basé sur les énergies renouvelables.

Cependant, si personne ne conteste que les énergies fossiles sont la cause première de la crise climatique, et si l'impératif de les « laisser dans le sol » est à l'ordre du jour international depuis longtemps, force est de constater que l'extraction massive du charbon, du pétrole et du gaz et l'ouverture de nouveaux gisements se poursuivent. Le développement des renouvelables s'est sensiblement accéléré (même s'il reste précaire, particulièrement dans le contexte actuel de hausse des taux d'intérêt), mais l'autre partie de l'équation est totalement délaissée. **La poursuite de l'exploitation des énergies fossiles menace de priver de son sens et des ressources nécessaires le développement des renouvelables.**

Sous le coup de l'inflation et de la guerre en Ukraine, on assiste même depuis peu à un mouvement de recul. Les grandes entreprises polluantes reviennent sur leur stratégie de décarbonation et leurs engagements climatiques<sup>2</sup>.

---

1 IEA, World Energy Outlook 2023, October 2023, Table A.1c: World energy supply, <https://www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2023>.

2 [https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/07/02/climat-la-discrete-marche-arriere-des-geants-du-petrole\\_6180193\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/07/02/climat-la-discrete-marche-arriere-des-geants-du-petrole_6180193_3232.html)

Certains politiques réclament une « pause » dans les législations environnementales. Le climatisme, nourri par un sentiment d'impuissance et encouragé par certains acteurs politiques et industriels, fait un retour en force.

À l'image de TotalEnergies, après des décennies de déni et d'obstruction ouverte<sup>3</sup>, les grandes multinationales pétrogazières ont choisi d'adopter un discours plus subtil et en apparence plus constructif sur la question climatique. Elles ont clamé à qui voulait les entendre (et largement réussi à persuader les leaders politiques) que si elles étaient certes une partie du problème, elles étaient aussi une partie de la solution, voire *la* solution. Elles ont accaparé une grande part du récit de l'action climatique – contribuant à le neutraliser et à le vider de sa substance –, mais aussi une large proportion des fonds climatiques, afin de financer le développement des « solutions » technologiques ou de marché qu'elles privilégient<sup>4</sup> ; racheté des entreprises plus petites du secteur des renouvelables et de la transition énergétique ; et pris une place croissante dans les politiques climatiques, y compris au niveau international, au sein ou en marge des conférences onusiennes. La présidence de la COP28 assurée par le patron d'une entreprise pétrolière représente l'aboutissement de ce processus.

Le constat est désormais sans appel : cet engagement apparent des majors pétrogazières dans la transition masque un jeu de dupes. TotalEnergies et ses pairs ne se sont appropriés – littéralement – la transition climatique que pour

---

3 <https://www.totalment.fr/et-voir-ci-dessous>.

4 Lire, pour le cas de la France, <https://multinationales.org/fr/enquetes/allo-bercy/100-du-cac40-a-oeuvre-contre-les-propositions-de-la-convention-citoyenne-pour>. Sur l'exemple de l'hydrogène au niveau européen, voir : <https://corpwatchers.eu/IMG/pdf/hijacking-recovery-hydrogen.pdf>

continuer dans le même temps à exploiter les énergies fossiles le plus longtemps possible. Nous y reviendrons en détail dans la première partie.

L'objectif de cette étude est de lancer et nourrir la réflexion sur l'étape suivante. **Face à la volonté avérée des majors pétrogazières de poursuivre l'exploitation des énergies fossiles et de bloquer toute action climatique ambitieuse, que pouvons-nous faire pour en reprendre le contrôle de manière à répondre efficacement, et dans une démarche de transition juste, à l'urgence ?** Le monde économique et nos leaders politiques nous l'ont suffisamment répété : nous n'avons pas d'autre choix que de respecter les intérêts établis, de négocier avec les multinationales responsables de la crise climatique et d'espérer qu'elles veuillent bien envisager de changer. À l'évidence, cette approche ne fonctionne pas. Nous avons perdu énormément de temps et, pour parvenir à une sortie complète des énergies fossiles d'ici 2050, nous devons engager dès maintenant un déclin rapide de leur exploitation. Il est temps de réenvisager d'autres options, sur la base de fondements juridiques et de précédents historiques qui ont été éliminés du débat. Bref : de **rouvrir le champ des possibles**.

Nos propositions pourraient être taxées de « politique fiction » ou d'utopie. Pourtant, face à la crise climatique, il n'est plus d'autre action que « radicale », au sens étymologique d'agir à la racine. Le temps des changements progressifs qui ne se matérialisent pas est révolu. L'accélération du réchauffement et de ses impacts, à l'image des situations de guerre ou de pandémie, peut précipiter le changement ; des scénarios jusqu'alors inimaginables peuvent rapidement devenir crédibles, voire incontournables.

Dans cette publication, nous nous concentrons sur l'enjeu du climat et sur la manière dont TotalEnergies et les autres multinationales pétrogazières aggravent le dérèglement climatique et entravent toute action ambitieuse dans ce domaine. À l'évidence, les activités de ces grandes entreprises occasionnent également des impacts très graves et à grande échelle sur l'environnement et la biodiversité au niveau local, ainsi que sur la santé et les droits sociaux et civils des populations, particulièrement là où elles extraient du pétrole et du gaz. Ces impacts sont une raison de plus de reprendre le contrôle sur TotalEnergies et ses pairs. En forçant TotalEnergies à s'engager dans la voie d'une sortie rapide des énergies fossiles, nous répondrons aussi à ces enjeux.

## Pourquoi viser TotalEnergies en particulier ?

Cette étude cible spécifiquement TotalEnergies, mais son objet est évidemment beaucoup plus vaste. Nous avons choisi TotalEnergies parce que c'est l'une des principales majors pétrogazières au monde, et qu'elle est à ce titre responsable d'une portion non négligeable des émissions historiques de gaz à effet de serre. Le groupe a en outre son siège social en France et est dirigé par une élite issue des grandes écoles françaises, et c'est donc en France qu'a lieu le plus clair du débat politique et juridique sur sa responsabilité climatique et sur les mesures que TotalEnergies prend ou non. Mais ce que nous disons de TotalEnergies vaut aussi bien pour les autres majors pétrogazières. D'ailleurs, des réflexions similaires à celles présentées ici sont en cours aux États-Unis, à propos des majors américaines, dans les pays d'Amérique latine, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Autriche, en Italie, et ailleurs dans le monde<sup>5</sup>.

C'est pourquoi il est tout à fait envisageable, et même souhaitable, que la « prise de contrôle » des géants des énergies fossiles soit menée dans le cadre d'un processus coordonné au niveau international. Ce processus pourrait initialement être lancé en Europe (dont les entreprises pétrolières et gazières portent une lourde responsabilité historique), qui semble pour l'heure plus propice au changement. Nous y revenons dans la troisième partie de cette étude.

On nous objectera peut-être aussi qu'en nous attaquant à TotalEnergies, nous focalisons trop l'attention sur l'offre, et pas assez sur la demande. C'est un argument fréquemment avancé par les dirigeants de TotalEnergies, qui assurent qu'ils ne font que répondre à une demande et à un besoin échappant à leur contrôle<sup>6</sup>. S'il ne faut nullement minimiser le rôle des industries avides d'énergie fossile (automobile, aviation, chimie, etc.) dans la crise climatique ni la contribution de leurs dirigeants aux efforts de lobbying visant à entraver toute action décisive dans ce domaine, agir au niveau des majors pétrogazières telles que TotalEnergies n'en reste pas moins le plus critique et le plus urgent. Elles concentrent en leur sein les maillons essentiels de la chaîne de production, de commercialisation et même de transformation (pétrochimie) des énergies fossiles. Elles continuent à créer une demande pour leur propre production en investissant dans des centrales électriques au gaz, dans de nouvelles unités pétrochimiques en vue notamment

---

5 États-Unis : <https://priceofoil.org/2020/04/14/case-for-public-ownership-fossil-fuel-industry/>. Allemagne (RWE) : <https://rwe-enteignen.de/>. Pays-Bas (Shell) : <https://code-rood.org/nl/shell-must-fall/>. Royaume-Uni : <https://www.climatevanguard.org/publications-all/emergency-break>. Italie (Eni) : <https://www.recommon.org/en/italian-citizens-and-organisations-sue-fossil-fuel-company-eni-for-human-rights-violations-and-climate-change-impacts/>.

6 <https://www.ouest-france.fr/economie/energie/desole-jean-dialogue-de-sourds-entre-le-pdg-de-totalenergies-et-le-climatologue-jean-jouzel-ab852e08-466c-11ee-b203-68eb03acac75>



de la production de plastiques, ou encore dans l'hydrogène dit « bleu »<sup>7</sup>. En continuant d'inonder le marché d'énergies fossiles et en signalant aux gouvernements et aux acteurs économiques privés qu'elles ne changeront pas de cap dans les décennies à venir, elles encouragent les autres industries à l'immobilisme et à parier sur la préservation du statu quo fossile. Enfin, elles sont depuis le début en première ligne de la lutte politique cherchant à bloquer toute réponse ambitieuse à la crise climatique et constituent dès lors la principale pierre d'achoppement à surmonter. S'il faut bien entendu agir à tous les niveaux, et en particulier accompagner les utilisateurs, une sortie rapide des énergies fossiles passe avant tout par une action à la source.

*Marche pacifique, performances artistiques et slams dans un lieu public à Goma, République démocratique du Congo. Les participants ont dénoncé la présence de TOTAL, SOCO et EFORA PERENCO en République démocratique du Congo et dans la sous-région des Grands Lacs et ont exigé une transition juste.*

© MNKF Creatives / 350.org

---

<sup>7</sup> Voici quelques exemples d'investissements récents de TotalEnergies dans les centrales gaz en France (<https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/totalenergies-inaugure-discretement-la-derniere-centrale-a-gaz-francaise-1397353>) et aux Etats-Unis ([https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/energie/totalenergies-acquiert-trois-centrales-au-gaz-au-texas\\_AD-202311130396.html](https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/energie/totalenergies-acquiert-trois-centrales-au-gaz-au-texas_AD-202311130396.html)), dans la pétrochimie (<https://www.usinenouvelle.com/article/au-texas-totalenergies-muscle-ses-productions-petrochimiques.N2028532>) ou encore l'hydrogène bleu (<https://totalenergies.com/media/news/press-releases/totalenergies-and-air-liquide-partner-develop-low-carbon-hydrogen>).

## **RADIOGRAPHIE DU GROUPE TOTAL**

**Chiffre d'affaires 2022** : 261,8 milliards d'euros

**Bénéfice 2022** : 19,1 milliards d'euros

**Dividendes versés sur les profits 2022** : 10 milliards d'euros

**Rachats d'actions en 2022** : 7 milliards d'euros

**Rémunération patronale en 2022** : 6,5 millions d'euros

**Nombre d'employés fin 2022** : 101 279, dont le tiers en France

**Capitalisation boursière (3 octobre 2023)** : 148 milliards d'euros

**Émissions de gaz à effet de serre déclarées pour 2022** : 436 millions de tonnes éq. CO<sub>2</sub>

**Réserves prouvées d'hydrocarbures en 2022** : 10,2 milliards de barils éq. pétrole

**Production d'hydrocarbures en 2022** : 3 millions de barils éq. pétrole par jour

**Principaux actionnaires (au 15 mai 2023)** : Crédit Agricole Group dont Amundi, BlackRock Vanguard Group, Capital Group, Norges Bank<sup>8</sup>.

Aujourd'hui, le groupe TotalEnergies rassemble plusieurs centaines de filiales réparties dans le monde entier et exerce ses activités dans une variété de domaines, parmi lesquels l'extraction de pétrole et de gaz, le transport de pétrole et de gaz, le négoce d'hydrocarbures, le raffinage, la distribution de carburant, la pétrochimie et le plastique, et plus récemment les agrocarburants, la capture et le stockage du carbone, l'hydrogène, la génération d'électricité (à partir de gaz ou de renouvelables), la fourniture de gaz et d'électricité aux clients particuliers et professionnels, et les batteries.

Ces dernières activités sont issues de rachats externes ou de prises de participations effectués ces dernières années pour diversifier un peu plus encore les activités du groupe et justifier l'abandon du nom de Total au profit de celui de TotalEnergies.

Ces activités ont pour principal fil conducteur une logique de concentration verticale, autrement dit un contrôle de tous les maillons de la chaîne, qui s'est encore renforcée ces dernières années avec l'arrivée de TotalEnergies dans le domaine de la génération et la vente d'électricité. Ce contrôle est particulièrement fort en France, où Total détient la majorité des raffineries.

---

<sup>8</sup> <https://defundtotalenergies.org/qui-finance-totalenergies>. Amundi gère le fonds commun de placement d'entreprise (actionnariat salarié) de TotalEnergies.

# PREMIÈRE PARTIE. POURQUOI ?

## 1. PARCE QUE TOTAL CONTINUE D'INVESTIR MASSIVEMENT DANS LE PÉTROLE ET LE GAZ ET N'A PAS L'INTENTION DE S'ARRÊTER

TotalEnergies est une des principales compagnies pétro-gazières privées au monde, et détient des réserves de pétrole et de gaz dont la combustion aurait un impact significatif sur les émissions mondiales de gaz à effet de serre.

TotalEnergies a déclaré avoir produit 2 765 ktep/j de pétrole et de gaz<sup>9</sup> et généré 429 Mt d'émissions de CO<sub>2</sub> dans le cadre de ses activités en 2022<sup>10</sup>. L'entreprise se classait au 15<sup>e</sup> rang mondial des producteurs de pétrole et de gaz en 2022<sup>11</sup> et ses émissions de CO<sub>2</sub> déclarées au niveau mondial étaient supérieures aux émissions totales de CO<sub>2</sub> de la France en 2022<sup>12</sup>.

Au cours des dernières années, le groupe TotalEnergies a largement communiqué sur sa volonté de devenir un groupe "multi-énergies" qui se tourne résolument vers la transition énergétique<sup>13</sup> et cherche à "contribuer au développement durable de la planète face au défi climatique"<sup>14</sup>.

Malgré une ambition affichée d'évoluer vers la décarbonation de ses activités, la réalité des investissements actuels et futurs du groupe laisse entrevoir une stratégie visant la poursuite du développement de nouvelles infrastructures d'extraction d'énergies fossiles, et à accroître la production et la vente des énergies fossiles jusqu'à 2030 au moins, à rebours de toutes les recommandations scientifiques sur le climat. L'augmentation des investissements dans les énergies renouvelables ne permettra pas de lutter contre la crise climatique s'ils s'ajoutent à ces investissements nouveaux dans les énergies fossiles.

---

9 TotalEnergies, "Universal Registration Document 2022 including the Annual Financial Report," March 2023, p. 52, [https://totalenergies.com/sites/g/files/nytnzq121/files/documents/2023-03/TotalEnergies\\_URD\\_2022\\_EN.pdf](https://totalenergies.com/sites/g/files/nytnzq121/files/documents/2023-03/TotalEnergies_URD_2022_EN.pdf).

10 TotalEnergies, "More Energy, Less Emissions: Sustainability & Climate 2023 Progress Report," March 2023, p. 99-100, [https://totalenergies.com/system/files/documents/2023-03/Sustainability\\_Climate\\_2023\\_Progress\\_Report\\_EN.pdf](https://totalenergies.com/system/files/documents/2023-03/Sustainability_Climate_2023_Progress_Report_EN.pdf).

11 Urgewald, "2023 Global Oil & Gas Exit List," novembre 2023. <https://gogel.org/>.

12 CITEPA, "Emissions de gaz à effet de serre en France: estimations provisoires sur l'ensemble de l'année 2022 avec le baromètre des émissions mensuelles du Citepa, édition mars 2023," March 30, 2023, p.1, [https://www.citepa.org/wp-content/uploads/CP-Citepa\\_Barometre\\_Emissions\\_GES\\_mars2023\\_VF.pdf](https://www.citepa.org/wp-content/uploads/CP-Citepa_Barometre_Emissions_GES_mars2023_VF.pdf).

13 <https://totalenergies.com/fr/compagnie/identite>

14 <https://totalenergies.com/fr/medias/actualite/communiqués-presse/total-se-transforme-devient-totalenergies>

En 2022, TotalEnergies était classée au troisième rang des entreprises pétrolières et gazières dans le monde en termes d'approbation de l'exploitation de nouveaux gisements de pétrole et de gaz, en contradiction totale avec la limite de 1,5°C prévue par le scénario "Net Zero Emissions" de l'AIE<sup>15</sup>. La liste "Global Oil and Gas Exit" classe TotalEnergies au septième rang mondial – et au premier rang des grandes compagnies pétrolières et gazières – pour l'ampleur de ses plans d'expansion à court terme dans l'extraction. Le groupe affiche près de 8 milliards de bep de nouveaux gisements de pétrole et de gaz en cours de développement ou sur le point d'être approuvés<sup>16</sup>.

La stratégie "Sustainability & Climate 2023" de TotalEnergies prévoit une augmentation de sa production d'énergies fossiles entre 2022 et 2030, tirée par une augmentation prévue de 40 % de sa production de gaz naturel liquéfié (GNL), grâce à de nouveaux investissements majeurs dans des pays tels que le Qatar, les États-Unis et la Papouasie-Nouvelle-Guinée<sup>17</sup>. Reclaim Finance estime que le pétrole et le gaz représenteront encore, en incluant la production de pétrole et de gaz et la production d'électricité à partir de centrales à gaz, plus de 80 % du mix énergétique de TotalEnergies en 2030.

Ces chiffres sont reflétés dans la stratégie d'investissement nets (capex) du groupe. En 2022, 75% des investissements de TotalEnergies ont été consacrés au pétrole et au gaz<sup>18</sup>. Pour chaque dollar investi par TotalEnergies dans les énergies "bas carbone" (que TotalEnergies définit comme incluant l'électricité générée grâce au gaz), il a investi 3 dollars dans le pétrole et le gaz<sup>19</sup>. En 2030, l'entreprise prévoit que les deux tiers de ses investissements iront encore aux énergies

fossiles, dont 30 % pour le développement de nouveaux gisements de pétrole et de gaz, contre 33 % pour les énergies "bas carbone"<sup>20</sup>. En ce, alors même que certaines sources fossiles sont toujours catégorisées par TotalEnergies comme des investissements "bas carbone", comme les centrales électriques au gaz, le captage et le stockage du carbone fossile, et l'hydrogène produit à partir de gaz<sup>21</sup>.

Ainsi, loin de planifier une sortie des énergies fossiles, le cœur de la stratégie de TotalEnergies d'ici 2030 est de miser sur un statu quo de sa production pétrolière et une forte croissance du gaz, et en particulier du gaz naturel liquéfié, présenté comme une énergie de transition<sup>22</sup> alors que sa production émet près de 10 fois plus de gaz à effet de serre que du gaz fossile transporté par gazoduc depuis la Norvège. Cette stratégie gazière est l'une des principales raisons pour lesquelles les émissions totales de CO2 induites par la combustion des produits énergétiques vendus par TotalEnergies en 2030 (scope 3) pourraient rester autour de leur niveau actuel plutôt que de diminuer, selon les propres indicateurs de l'entreprise<sup>23</sup>. Le PDG de TotalEnergies, Patrick Pouyanné, a d'ailleurs déclaré qu'il ne considérerait pas l'entreprise comme "responsable" des émissions liées à ses produits<sup>24</sup>.

Il ne s'agit donc pas d'une stratégie de décarbonation des activités du groupe mais plutôt, à l'horizon 2030, d'une stratégie de diversification du portefeuille énergétique de l'entreprise qui continuera de faire la part belle au pétrole et au gaz.

---

15 David Tong and Romain Ioualalen, Investing in Disaster: Recent and Anticipated Final Investment Decisions for New Oil And Gas Production Beyond the 1.5°C Limit, Oil Change International, November 2022, see Figure 9 and Table A5, <https://priceofoil.org/2022/11/16/investing-in-disaster/>.

16 Urgewald, "2023 Global Oil & Gas Exit List," novembre 2023. <https://gogel.org/>.

17 TotalEnergies, "More Energy, Less Emissions: Sustainability & Climate 2023 Progress Report," March 2023, p. 13; p. 28-29, [https://totalenergies.com/system/files/documents/2023-03/Sustainability\\_Climate\\_2023\\_Progress\\_Report\\_EN.pdf](https://totalenergies.com/system/files/documents/2023-03/Sustainability_Climate_2023_Progress_Report_EN.pdf).

18 TotalEnergies, "Universal Registration Document 2022 including the Annual Financial Report," March 2023, p. 375,

19 Louis-Maxence Delaporte and Henri Her, "Assessment of TotalEnergies' Climate Strategy," Reclaim Finance, April 2023, <https://reclaimfinance.org/site/en/assessment-of-oil-and-gas-companies-climate-strategy/#tab-f56e3c1c1f4ddcce528>.

---

20 TotalEnergies, "More Energy, Less Emissions: Sustainability & Climate 2023 Progress Report," March 2023, p. 14, [https://totalenergies.com/system/files/documents/2023-03/Sustainability\\_Climate\\_2023\\_Progress\\_Report\\_EN.pdf](https://totalenergies.com/system/files/documents/2023-03/Sustainability_Climate_2023_Progress_Report_EN.pdf).

21 TotalEnergies, "More Energy, Less Emissions: Sustainability & Climate 2023 Progress Report," March 2023, pp. 9-10; 13; 25, [https://totalenergies.com/system/files/documents/2023-03/Sustainability\\_Climate\\_2023\\_Progress\\_Report\\_EN.pdf](https://totalenergies.com/system/files/documents/2023-03/Sustainability_Climate_2023_Progress_Report_EN.pdf).

22 <https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/030823/le-gaz-est-aussi-nocif-pour-le-climat-que-le-charbon>

23 [https://totalenergies.com/system/files/documents/2023-03/Sustainability\\_Climate\\_2023\\_Progress\\_Report\\_EN.pdf](https://totalenergies.com/system/files/documents/2023-03/Sustainability_Climate_2023_Progress_Report_EN.pdf) p 43

24 TotalEnergies, "Strategy, Sustainability & Climate investor meeting transcript," March 21, 2023, p. 23, [https://totalenergies.com/sites/g/files/nytnzq121/files/documents/2023-03/Strategy\\_Sustainability\\_and\\_Climate\\_investor\\_meeting\\_2023\\_transcript](https://totalenergies.com/sites/g/files/nytnzq121/files/documents/2023-03/Strategy_Sustainability_and_Climate_investor_meeting_2023_transcript).

## 2. PARCE QUE TOTALENERGIES A DERRIÈRE LUI UNE LONGUE HISTOIRE D'OBSTRUCTION CLIMATIQUE

La direction de TotalEnergies a probablement eu connaissance de la nature et des causes du réchauffement climatique dès les années 1960, grâce à ses liens avec l'industrie pétrolière américaine via l'American Petroleum Institute, le principal lobby pétrolier américain, dont il était membre. Comme l'a révélé l'enquête Totalment<sup>25</sup> de Notre Affaire à Tous et 350.org en 2021, un document officiel du groupe Total publié en 1971 reconnaissait déjà le rôle des énergies fossiles dans les émissions de CO2 et le changement climatique. Le secteur pétrolier connaît donc depuis au moins un demi-siècle la responsabilité de ses produits dans la crise climatique.

L'intensification de la recherche sur le changement climatique dans les années 1970 et 1980 a conduit à un consensus scientifique de plus en plus robuste. Cela n'a pas empêché le secteur pétrolier français de garder le silence sur le sujet, en adoptant une stratégie de coordination internationale ayant pour but de retarder toute mesure de réduction de l'utilisation et de la production des énergies fossiles au niveau européen et mondial. Cette stratégie a tout d'abord consisté à s'aligner sur les efforts menés par l'industrie pétrogazière américaine visant à créer le doute sur la réalité et sur les causes du changement climatique. Le groupe Elf (qui deviendra une des composantes de TotalEnergies) a ainsi adhéré à la stratégie du groupe américain Exxon cherchant à protéger le modèle économique du secteur pétrogazier en mettant en avant les « incertitudes » entourant le changement climatique, le coût de l'action ainsi que des solutions propices à l'industrie. Cette « stratégie de production du doute<sup>26</sup> » a guidé les réponses du secteur pétrogazier français au sommet de Rio de 1992 et a formé le socle de sa campagne de lobbying très active contre le projet d'« éco-taxe » défendu par la Commission européenne au début des années 1990.

Dans le sillage du sommet de Rio de 1992, la prise de conscience de l'opinion publique face aux différentes crises environnementales, dont la crise climatique, a coïncidé avec un changement d'approche du secteur pétrogazier. Étouffant sa stratégie du doute, celui-ci a mis en œuvre une approche de promotion des efforts en faveur du « développement durable », sans fondamentalement remettre en cause le modèle économique de croissance continue de l'extraction et de la vente d'énergies fossiles. À la suite de la fusion de Total, Petrofina et Elf en 1999, le nouveau groupe intégré français a adopté une stratégie consistant à « reconnaître l'existence du réchauffement climatique tout en minimisant son urgence et sa certitude scientifique<sup>27</sup> », et à défendre des initiatives volontaires de réduction des émissions et des outils de marché comme le Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (EU ETS).

---

25 <https://www.totalment.fr/>

26 Voir Naomi Oreskes, Erik Conway, Les Marchands de doute, Paris, Éd. Le Pommier, 2012.

27 <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0959378021001655>



En 2006, Total a organisé une conférence sur le changement climatique et abandonne sa stratégie du doute sur la science du climat, reconnaissant de manière définitive les conclusions du GIEC. Face aux critiques de plus en plus fortes de la société civile concernant l'impact de ses activités sur le climat, les écosystèmes locaux et les populations affectées par ses projets d'extraction, Total a redoublé d'efforts pour apparaître comme une entreprise responsable. Le groupe a abandonné ses (très marginales) activités charbonnières en 2015, peu avant la COP21 à Paris, rejoint de nouvelles initiatives internationales pour le climat et a soutenu le principe d'un prix mondial des émissions de CO<sub>2</sub>.

*Des associations françaises organisent une manifestation "Total Ment" devant le Palais Brongniart, la Bourse historique de Paris, afin d'attirer l'attention sur la responsabilité du géant pétrolier Total dans la crise climatique et sur le fait qu'il a menti à ses actionnaires et au public depuis 1971.*

*© Jean Nicholas Guillo*

### 3. PARCE QUE LA STRATÉGIE CLIMAT DE TOTAL ENERGIES ET SON « VIRAGE VERT » REPOSENT SUR DES SOLUTIONS FALLACIEUSES AYANT POUR SEUL BUT DE RETARDER OU D'EMPÊCHER UNE VÉRITABLE SORTIE DES ÉNERGIES FOSSILES

Depuis la signature de l'Accord de Paris en 2015, Total a donc cherché à se construire une image plus verte et a multiplié les annonces destinées à prouver son engagement. En 2020, le groupe a annoncé un objectif de « neutralité carbone » à l'horizon 2050<sup>28</sup>, qui comprend une baisse non quantifiée des émissions liées au pétrole et au gaz qu'il produit. En 2021, il s'est rebaptisé TotalEnergies, à l'occasion d'une campagne de communication très active le présentant comme un acteur majeur de la transition énergétique et un groupe « multi-énergies ».

À y regarder de plus près, pourtant, l'essentiel de la stratégie climat de Total repose sur le déploiement d'une série de « solutions » technologiques censées se substituer à la nécessaire sortie des énergies fossiles. Ces fausses solutions sont brandies par TotalEnergies, à travers des efforts de communication massifs, comme autant d'arguments pour suggérer qu'il n'y a pas besoin de prendre de mesures plus contraignantes en réponse à l'urgence climatique. Elles font donc partie de sa stratégie de lobbying.

Selon les cas, lesdites solutions ne sont pas encore viables, ne font que déplacer les problèmes, n'offrent que des gains climatiques minimes, créent de nouveaux risques et difficultés, ou combinent tous ces défauts. Elles créent une confusion délibérée sur ce qui peut ou non être considéré comme « vert » et « climatocompatible ». Elles drainent une partie importante des fonds publics destinés à l'action climatique (subventions à l'hydrogène, etc.) au détriment des vraies solutions.

Total croit-il vraiment aux solutions qu'il avance ? Ces dernières visent surtout à permettre de continuer à exploiter les énergies fossiles et d'éviter une action plus ambitieuse de la part des pouvoirs publics. Elles sont un alibi d'inaction climatique à court, à moyen et peut-être à long terme.

- Électricité. Total a inclus ses activités de production et distribution d'électricité dans une nouvelle division « énergies bas carbone et nouvelles molécules », mais l'électricité n'est

pas en soi verte. Dans la version qu'en donne TotalEnergies, l'électricité « bas carbone » inclut celle produite dans des centrales au gaz. Par ailleurs, l'électricité dite « verte » qu'elle commercialise auprès des particuliers en France et dans d'autres pays est basée sur des « certificats d'origine renouvelable » rachetés à d'autres producteurs<sup>29</sup>.

- **Gaz.** Comme les autres majors pétrogazières, TotalEnergies cherche depuis des années à présenter le gaz comme une énergie fossile « propre » et comme une énergie de « transition » permettant de décarboner le système énergétique à court terme, notamment en le substituant au charbon. Les bénéfices relatifs du gaz par rapport au charbon et au pétrole sont pourtant très discutés, si l'on tient compte de l'ensemble de la chaîne de production et de distribution ainsi que des fuites de méthane, un gaz à effet de serre plus puissant que le CO<sub>2</sub><sup>30</sup>. Les investissements actuels de TotalEnergies et d'autres majors dans le gaz, y compris récemment sous le couvert de la guerre en Ukraine et de la fin de l'approvisionnement russe, sont une manière de verrouiller l'utilisation des énergies fossiles pour les décennies à venir.
- **Agrocarburants.** TotalEnergies a investi dans les agrocarburants en reconvertissant sa raffinerie de La Mède, dans le sud de la France. Largement surestimés, les bénéfices climatiques des agrocarburants sont nuls dans bien des cas. L'expansion des cultures destinées à la production d'énergie entraîne en effet des changements d'utilisation des sols, voire une déforestation, et souvent des atteintes aux droits fonciers des communautés et une hausse des prix alimentaires. Bien que TotalEnergies ait annoncé que sa « bioraffinerie » utiliserait à terme des huiles usagées, elle consomme aujourd'hui essentiellement de l'huile de palme importée.

28 <https://totalenergies.com/sites/g/files/nytnzq121/files/documents/2020-10/total-climate-report-2020.pdf>

29 [https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/08/26/electricite-l-imposture-des-offres-vertes\\_5502811\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/08/26/electricite-l-imposture-des-offres-vertes_5502811_3234.html)

30 <https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/030823/le-gaz-est-aussi-nocif-pour-le-climat-que-le-charbon>

- Capture et stockage du carbone. L'approche de capture et stockage du carbone consiste en théorie à capter les gaz à effet de serre produits par la combustion d'énergies fossiles avant leur émission dans l'atmosphère et à les stocker sous terre, par exemple dans d'anciens gisements épuisés. Mise en avant depuis longtemps par les industriels, cette technologie demeure non viable, tous les projets existants ayant débouché sur des échecs, et intrinsèquement coûteuse. Il est donc peu probable qu'elle puisse être mise en œuvre à l'échelle nécessaire pour compenser les émissions massives de gaz à effet de serre actuelles. Elle crée également des risques supplémentaires, notamment sismiques<sup>31</sup>.
- Reforestation/puits de carbone. Ce composant clé de la stratégie climat de TotalEnergies consiste à miser sur les projets de reforestation ou de lutte contre la déforestation, les arbres ainsi plantés ou protégés constituant autant de « puits de carbone » compensant les émissions de gaz à effet de serre du groupe. TotalEnergies a annoncé son intention d'investir massivement en Afrique dans des projets de ce type, qui ont pour grave inconvénient d'entraîner l'accaparement des terres et des ressources par les multinationales au détriment des communautés traditionnelles, comme le montre l'exemple d'un projet financé par TotalEnergies au Congo<sup>32</sup>. Le concept est d'autant plus préoccupant que les surfaces de terres nécessaires pour compenser les émissions des majors pétrogazières seraient immenses. En outre, les bénéfices réels des programmes de reforestation sont sujets à caution, notamment s'il s'agit d'arbres de plantations destinés à être coupés et commercialisés, et si l'on tient compte des risques de réduction du cycle de vie des arbres du fait d'incendies ou autres phénomènes d'origine climatique.
- Hydrogène. C'est la dernière solution « miracle » promue par les industriels en matière de décarbonation. Aujourd'hui, l'hydrogène vert (produit à base d'électricité renouvelable) ne représente toutefois qu'une fraction de l'hydrogène produit. Sa généralisation apparaît d'ailleurs irréaliste, et se fera inmanquablement au détriment du verdissement de l'électricité

utilisée dans d'autres secteurs. Faire miroiter la perspective (illusoire) d'une généralisation de l'hydrogène « vert » ne semble qu'un prétexte pour développer à court, moyen, voire long terme l'utilisation de l'hydrogène gris (produit à base d'électricité fossile) ou bleu (produit à base d'électricité fossile avec capture et stockage du carbone)<sup>33</sup>.

Certes, le groupe TotalEnergies détient aussi des « vrais » projets d'énergies renouvelables. La plupart de ses actifs solaires et éoliens ont cependant été rachetés à d'autres acteurs, au lieu d'être développés en interne<sup>34</sup>. Il s'agit par ailleurs souvent de grands parcs solaires ou éoliens destinés à alimenter d'autres multinationales ou des administrations gouvernementales à travers des contrats d'achat d'électricité, dont les impacts écologiques négatifs sont plus importants que ceux d'installations décentralisées de plus petite taille. L'acquisition par TotalEnergies de parts dans les projets de la filiale « verte » du conglomérat indien Adani, lequel développe à marche forcée de grands projets éoliens et solaires très critiqués pour leurs impacts sur les populations, est représentative de l'approche privilégiée par le groupe français en matière d'énergies renouvelables<sup>35</sup>.

Outre qu'ils ne représentent qu'une fraction de ses investissements globaux, les projets solaires et éoliens de TotalEnergies semblent exclusivement conçus pour rendre la poursuite de l'exploitation du pétrole et du gaz plus acceptable. Comme l'a récemment souligné un rapport de l'association Bloom, une grande partie des projets solaires et éoliens offshore de TotalEnergies sont aujourd'hui de simples appendices de ses projets d'hydrocarbures, destinés à leur donner une image plus verte<sup>36</sup>. Une multinationale pétrogazière comme TotalEnergies utilise ainsi une faible portion du capital accumulé au cours de décennies d'exploitation des énergies fossiles pour donner l'impression qu'elle s'engage dans les énergies renouvelables.

31 <https://ieefa.org/resources/carbon-capture-crux-lessons-learned>

32 <https://ccfd-terresolidaire.org/total-au-congo-une-operation-de-greenwashing-destructrice/>

33 Voir <https://corporateeurope.org/en/hydrogen-hype>

34 <https://reclaimfinance.org/site/wp-content/uploads/2023/09/092023-TotalEnergies-Faut-il-croire-a-sa-diversification.pdf>

35 Lire <https://multinationales.org/fr/enquetes/multinationales-vertes/>

36 <https://bloomassociation.org/une-analyse-inedite-revele-le-greenwashing-des-projets-climaticides-de-totalenergies-par-les-energies-renouvelables/>

#### 4. PARCE QU'EN RAISON DE CONTRAINTES ET D'INTÉRÊTS FINANCIERS STRUCTURELS, TOTALENERGIES NE RENONCERA JAMAIS AUX PROFITS DES ÉNERGIES FOSSILES

Du point de vue strictement financier, TotalEnergies n'a guère d'autre choix que de continuer à investir dans la recherche et l'exploration de nouveaux gisements d'énergies fossiles. L'essentiel des revenus actuels et futurs de TotalEnergies dépend de l'exploration, de l'exploitation, de l'acheminement et de la distribution des énergies fossiles. Dès lors, sa valorisation boursière, tout comme celles des autres entreprises du secteur, dépend étroitement de ses capacités futures à maintenir (ou accroître) ses niveaux de production d'énergies fossiles.

Selon la théorie économique standard, la capitalisation boursière d'une entreprise dépend de deux facteurs : les profits espérés et le risque financier qui leur est associé. Dans le cas d'une entreprise du secteur des énergies fossiles, la valorisation en bourse est donc étroitement liée au niveau des « réserves prouvées » annoncées aux investisseurs et aux marchés, ainsi qu'aux projections qu'elle peut établir pour prouver sa capacité à exploiter les gisements matures ou en fin de vie. On considère habituellement que 50 % de la valorisation boursière d'une major pétrogazière est fondée sur les réserves qu'elle annonce pouvoir exploiter dans le futur, en général sur une période de 10-12 ans. Avant même d'être exploitées, ces réserves sont donc transformées en actifs que le système financier se charge de valoriser.

D'où les investissements conséquents consentis par TotalEnergies pour que ces réserves devenues des actifs financiers restent perpétuellement aux mêmes niveaux élevés et ne refluent pas. Les investisseurs et les multinationales de l'énergie sont conduits à faire le pari qu'il sera toujours possible de compenser les consommations d'une année en trouvant de nouveaux gisements ou en augmentant les réserves rendues exploitables par de nouveaux investissements ou de nouvelles techniques d'extraction. Les projets d'énergies vertes annoncés par TotalEnergies et consorts ne suffisent donc pas à enrayer la fuite en avant dans l'exploration de nouveaux gisements.

Pour garantir tant la stabilité à court terme de sa valorisation boursière que sa rentabilité financière future, TotalEnergies doit donc entreprendre inlassablement de nouvelles explorations et de

nouveaux forages, au préjudice des exigences climatiques. Le groupe et ses semblables constituent un secteur structurellement climatosceptique, dont les incitations boursières, financières et économiques vont à l'encontre des objectifs climatiques, qui nécessitent le gel des réserves d'énergies fossiles. Une grande partie de la valorisation financière de TotalEnergies est fondée sur des actifs qui ne doivent pas sortir du sol à court ou moyen terme, sous peine de rendre la planète invivable.

Le problème est aussi financier : d'un point de vue climatique, la valeur financière de ces réserves devrait être égale à zéro. En leur attribuant artificiellement une valeur largement supérieure à zéro, les marchés créent une bulle carbone, qui est également une bulle financière<sup>37</sup>. Laisser 80 à 90 % des énergies fossiles dans le sol pourrait la faire éclater : 40 à 60 % de la valorisation de ces entreprises pourraient partir en fumée, déclenchant une crise financière mais aussi industrielle et sociale de grande ampleur.

Le caractère systémique de ce risque financier justifie la reprise de contrôle par la puissance publique, qui doit organiser la sortie des énergies fossiles de manière coordonnée. Les multinationales de l'énergie sont en effet des poids lourds des indices boursiers, qui représentent une proportion considérable de la valorisation boursière des places financières de New York, Londres ou Paris. Leurs titres constituent également une part importante du portefeuille d'actifs des grands investisseurs institutionnels publics ou privés. Les géants de la gestion d'actifs sont friands de la rentabilité financière du secteur et continuent à faire des investissements pétroliers un élément central de leur stratégie. BlackRock détient ainsi pour plusieurs milliards d'euros d'actions TotalEnergies.

---

37 <https://carbontracker.org/terms/carbon-bubble/>

## 5. PARCE QUE TOTAL DISPOSE, AVEC LES AUTRES MAJORS PÉTROGAZIÈRES, D'UNE INFLUENCE POLITIQUE EXORBITANTE LUI PERMETTANT DE PRÉSERVER LE STATU QUO

Historiquement, le groupe TotalEnergies a activement participé aux efforts de l'industrie pétrolière pour minimiser le risque climatique et entraver ou retarder toute action politique ambitieuse dans ce domaine (voir ci-dessous). Il continue à mettre en œuvre une stratégie d'influence destinée à protéger son modèle économique à tous les échelons, que ce soit en France<sup>38</sup>, au sein des institutions européennes, aux États-Unis ou dans les forums internationaux.

À en croire les registres de transparence, le groupe TotalEnergies compte parmi les lobbyistes les plus actifs à Paris comme à Bruxelles, où ses dépenses se chiffrent en millions d'euros<sup>39</sup>. Ces registres ne couvrent cependant qu'une partie des stratégies d'influence déployées par TotalEnergies, qui passent aussi par les « portes tournantes » entre le public et le privé<sup>40</sup>, diverses associations sectorielles ou de promotion de certaines « solutions », la communication, le financement de *think tanks* et d'institutions de recherches et d'expertise, le mécénat, entre autres<sup>41</sup>. Les principales majors pétrogazières et leurs alliés coordonnent largement ces stratégies à travers de grands lobbies et associations sectoriels comme l'IOGP (International Organisation of Oil and Gas Producers), notamment<sup>42</sup>.

Ces ressources de lobbying ont longtemps été mises au service d'une stratégie purement obstructionniste. Même lorsque le groupe a choisi d'adopter une posture apparemment plus ouverte et moins agressive, il a continué à défendre les mêmes positions, cette fois par le biais des organisations patronales et professionnelles auxquelles il appartient, pour préserver son image publique<sup>43</sup>.

Depuis quelques années, cette stratégie d'obstruction climatique, sans être abandonnée, a été complétée par une stratégie d'appropriation de la transition énergétique. Appropriation parfois littérale, puisqu'en France et plus largement en Europe, TotalEnergies et ses pairs ont racheté à tour de bras des entreprises plus petites du secteur des renouvelables et pris le contrôle des associations professionnelles<sup>44</sup> censées défendre le solaire et l'éolien. Cette stratégie leur permet de contrôler le rythme et l'ambition de la « transition » et de se présenter comme plus verts à peu de frais.

À ce pouvoir d'influence s'ajoute, particulièrement en France, un pouvoir de chantage lié au poids économique de TotalEnergies et à son rôle crucial dans l'approvisionnement du pays en pétrole et en gaz. Les dirigeants de l'entreprise peuvent brandir la menace de délocalisations, de « pénuries » ou de hausse des prix du gaz ou de l'essence pour les consommateurs<sup>45</sup>.

---

38 <https://www.amisdelaterre.org/letat-francais-fait-le-jeu-de-total-en-ouganda/>

39 <https://multinationales.org/fr/enquetes/cac40-le-veritable-bilan-annuel-2020/le-prix-de-l-influence>. Ces chiffres sont à retrouver dans le registre de transparence de lobbying de la France (<https://www.hatvp.fr/le-repertoire/>) et celui de l'Union européenne (<https://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/search.do?locale=en&reset=>).

40 <https://multinationales.org/fr/enquetes/comment-l-etat-francais-fait-le-jeu-de-total-en-ouganda/> + <https://multinationales.org/fr/enquetes/les-portes-tournantes/>

41 <https://multinationales.org/fr/enquetes/total-une-strategie-climat-en-trompe-l-oeil/le-louvre-et-les-grands-musees-sont-ils-sous-l-influence-de-l-industrie> et <https://www.greenpeace.fr/comment-totalenergies-influence-la-science/>.

42 Voir par exemple <https://www.theguardian.com/world/2020/mar/04/climate-action-the-latest-target-of-europes-fossil-fuel-lobbyists>

---

43 Voir en général les travaux d'InfluenceMap : <https://influencemap.org/>. Et par exemple <https://multinationales.org/fr/actualites/le-medef-et-plusieurs-grandes-entreprises-francaises-epingles-pour-leurs>

44 En 2023, Patrick Pouyanné, PDG de TotalEnergies, est Président de l'association professionnelle EpE (Entreprise pour l'Environnement). Voir aussi <https://disclose.ngo/fr/article/total-engie-et-edf-noyaute-le-lobby-des-energies-renouvelables> et <https://multinationales.org/fr/enquetes/l-europe-du-gaz/comment-total-a-pris-le-contrôle-des-lobbies-europeens-des-energies>.

45 Voir par exemple [https://www.nouvelobs.com/ecologie/20220908\\_OBS62907/crise-energetique-la-grande-peur-du-black-out.html](https://www.nouvelobs.com/ecologie/20220908_OBS62907/crise-energetique-la-grande-peur-du-black-out.html) ou <https://www.latribune.fr/climat/energie-environnement/carburants-totalenergies-menace-de-stopper-son-plafonnement-a-1-99-euro-en-cas-de-nouvelle-taxe-979133.html>.

## **6. PARCE QUE TOTALENERGIES EST EN MESURE DE RÉPERCUTER LES COÛTS SUR LES USAGERS ET LES TRAVAILLEURS, NOTAMMENT EN FRANCE, RENDANT LE CHANGEMENT SOCIALEMENT INACCEPTABLE**

En France, TotalEnergies détient une position ultra-dominante dans le domaine des importations de pétrole et de gaz, du raffinage et de la distribution d'essence. Le groupe maîtrise par ailleurs l'ensemble des maillons de la chaîne pétrolière et gazière, et a la capacité d'attribuer les bénéfices tirés de ces activités à des filiales basées hors de France<sup>46</sup>. Pour ces raisons, TotalEnergies dispose aujourd'hui d'un pouvoir considérable de fixation des prix imposés aux consommateurs finaux. Il peut, comme on l'a vu ces derniers mois, répercuter les hausses du prix de l'énergie sur les marchés mondiaux dans les prix à la consommation, en engrangeant au passage des « superprofits » sans précédent. Sa position dominante et l'absence de concurrence ne l'incitent pas à revoir ses prix à la baisse en cas de renversement de tendance.

Par ailleurs, le rapport de forces interne entre TotalEnergies et ses salariés est tel que le groupe est en mesure de modérer la hausse des salaires, comme on l'a vu en 2022 en France lors des grèves dans les raffineries pour cause de revendications salariales, justement.

Dès lors, les dirigeants de TotalEnergies sont en position de répercuter tous les coûts supplémentaires (d'origine fiscale ou réglementaire) que pourrait lui imposer la transition climatique sur les consommateurs d'une part et sur les salariés de l'autre, en préservant une rentabilité à même de satisfaire ses actionnaires. Ses dirigeants affirment d'ailleurs régulièrement qu'un abandon trop rapide des énergies fossiles rendrait l'accès à l'énergie et à la mobilité trop coûteux pour une large partie de la population, en omettant de mentionner que les revenus des actionnaires, eux, ne seront jamais remis en cause. Concrètement, TotalEnergies est dès lors en mesure de rendre la transition plus difficile et moins socialement acceptable, enjeu crucial s'il en est, comme l'ont démontré le mouvement des Gilets jaunes en France et plus récemment la forte hausse de l'inflation.

Si TotalEnergies reste maître du jeu et des tarifs, les usagers et la collectivité paieront en somme au prix fort une transition du reste très limitée.

Plus généralement (nous y reviendrons), une certaine forme de contrôle public des prix paraît nécessaire pour mener à bien la transition climatique sans se trouver à la merci des tensions géopolitiques ou des stratégies de certains pays producteurs, et dans des conditions acceptables pour la population.

---

<sup>46</sup> <https://multinationales.org/fr/enquetes/guerre-en-ukraine-et-superprofits-petroliers/ristourne-le-coup-double-de-totalenergies-pour-enfoncer-ses-concurrents-et> et Taxe sur les superprofits : TotalEnergies ne va (presque) rien payer

## **7. PARCE QU'À ELLES SEULES, LES RÉPONSES TRADITIONNELLES NE SUFFISENT PAS**

Face aux problèmes que nous venons de décrire, une réaction spontanée et naturelle est d'en appeler aux pouvoirs publics pour qu'ils « obligent » TotalEnergies à agir au moyen de règles contraignantes et, le cas échéant, de sanctions.

L'expérience des dernières décennies montre cependant que la voie de la régulation ne suffit pas. D'abord parce que des entreprises comme TotalEnergies ont suffisamment de soutiens politiques et de ressources pour retarder ou empêcher des mesures contraignantes, mais aussi parce que les États n'ont généralement pas la volonté ou les moyens politiques nécessaires pour imposer la sortie des énergies fossiles. En laissant les multinationales pétrogazières libres de fixer, avec les États pétroliers, le niveau de production d'hydrocarbures, les gouvernements se sont condamnés à l'impuissance.

Sur la scène internationale, les géants pétrogaziers peuvent compter sur le soutien du gouvernement de nombreux pays producteurs ou dépendant des revenus des hydrocarbures pour maintenir leur pouvoir, ainsi que sur un droit international des affaires faisant peu de cas de l'enjeu climatique (voir ci-dessous l'encadré sur l'arbitrage international).

L'expérience des contentieux climatiques lancés en France et ailleurs, que ce soit sur la base du droit existant ou de nouvelles législations comme la loi française sur le devoir de vigilance, montre que TotalEnergies est en mesure de retarder et allonger indéfiniment les procédures sur des questions de forme, le but étant de préserver le statu quo.

Même constat, peu ou prou, pour la finance climat et l'engagement climatique des investisseurs. Cette stratégie s'est beaucoup développée ces dernières années pour pousser les entreprises à changer de l'intérieur, sous l'impulsion de l'engagement actionnarial et du vote de résolutions demandant aux dirigeants de prendre en compte l'enjeu climatique. Ces velléités restent cependant largement rhétoriques (les gros investisseurs comme BlackRock se contentant d'engagements de façade tels que ceux pris par TotalEnergies évoqués ci-dessus) ou marginales (seule une minorité d'investisseurs votant pour des motions climat ambitieuses).

Bien entendu, cela ne signifie pas que ces différentes stratégies doivent être abandonnées. De nouvelles dispositions climatiques ou ayant un impact sur le climat ont été adoptées ces dernières années, particulièrement en Europe (Green New Deal, mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, fin de la voiture thermique) et des propositions sont avancées sur la scène internationale (traité onusien en cours de négociation sur les multinationales et les droits humains, proposition de traité de non-prolifération des énergies fossiles). Pour que ces signaux positifs débouchent sur des effets concrets, il faudra toutefois faire sauter le verrou politique que constitue le pouvoir des majors pétrogazières, dont TotalEnergies, et affronter la question de leur « reprise en main ».



*Marche pacifique, performances artistiques et slams dans un lieu public à Goma, République démocratique du Congo. Les participants ont dénoncé la présence de TOTAL, SOCO et EFORA PERENCO en République démocratique du Congo et dans la sous-région des Grands Lacs et ont exigé une transition juste.*

© MNKF Creatives / 350.org

Pour l'ensemble des raisons susmentionnées, il est vain d'espérer de TotalEnergies une véritable sortie des énergies fossiles dans les conditions actuelles, quelles que soient la bonne ou la mauvaise volonté de ses dirigeants ou leur opinion personnelle sur la crise climatique. Tous les signaux économiques, politiques et juridiques l'incitent à l'inaction. L'enjeu climatique ne progressera qu'au prix d'une remise en question du pouvoir politique et économique des majors pétrogazières telles que TotalEnergies.

Sans intervention extérieure, les majors pétrogazières continueront d'alimenter le dérèglement climatique, contribuant activement à scier la branche sur laquelle elles sont assises et détruisant les conditions mêmes qui rendent leur existence et leurs profits possibles. Elles marchent tout droit à la faillite climatique, faillite dont les populations du monde, à commencer par les plus vulnérables, seront néanmoins les premières victimes. Une véritable sortie des énergies fossiles aura à n'en pas douter des impacts importants pour les populations et l'économie, mais les conséquences de la poursuite de l'inaction climatique seraient globalement encore plus désastreuses. La trajectoire actuelle est quoi qu'il en soit intenable. TotalEnergies et ses pairs sont à la fois Too big to fail (« trop gros pour faire faillite ») et Too big not to fail (« trop gros pour ne pas faire faillite »). Nous ne pouvons ni leur permettre de nous mener à une banqueroute chaotique ni laisser leur pouvoir intact, comme cela a été le cas pour les banques à la suite de la crise financière de 2008.

## ET LE RAYONNEMENT DE LA FRANCE ?

D'aucuns pourraient être réticents à s'attaquer à TotalEnergies ou à mener une politique réduisant sa puissance et son statut dans le monde, au motif que les intérêts économiques et diplomatiques de la France en pâtiraient. Sans TotalEnergies, la France serait-elle encore aussi crédible à l'international ?

Même à faire abstraction des coûts liés à sa contribution à la hausse mondiale des températures, les bienfaits économiques que TotalEnergies apporte à la France sont de plus en plus difficiles à discerner, à mesure que les profits du groupe sont accaparés par les actionnaires et que l'entreprise délocalise ses activités dans d'autres pays, au Moyen-Orient notamment<sup>47</sup>.

Par ailleurs, la contribution de TotalEnergies aux objectifs diplomatiques de la France est pour le moins douteuse. L'histoire récente montre au contraire que le souci de défendre les intérêts de TotalEnergies a conduit la France à renier lesdits objectifs (en Ouganda par exemple)<sup>48</sup>. Le groupe tend au reste à faire passer sa propre diplomatie avant sa loyauté envers l'État français (comme on l'a vu il y a quelques années lorsque les dirigeants de Total ont critiqué explicitement les sanctions occidentales contre la Russie lors de la première phase de l'invasion de l'Ukraine)<sup>49</sup>.

Le lien intime entre la diplomatie économique française et TotalEnergies, alimenté par des allers-retours entre l'entreprise et les ministères<sup>50</sup>, paraît surtout refléter une vision du monde extrêmement datée. La volonté de contrôler certaines ressources matérielles jugées stratégiques et de cultiver des rapports étroits avec les individus et clans au pouvoir a ainsi poussé la France et ses entreprises à se compromettre avec d'innombrables dictatures et régimes autoritaires en Afrique et ailleurs<sup>51</sup>. La situation actuelle en Afrique témoigne à suffisance des limites de ce modèle.

L'influence géopolitique est vouée à reposer de moins en moins sur le contrôle des ressources fossiles. Le rayonnement de la France peut passer par d'autres voies, comme la contribution à une transition juste et à la justice climatique à l'échelle mondiale et le partage de l'expertise technologique.

---

47 <https://reporterre.net/A-la-raffinerie-de-Grandpuits-Total-justifie-la-casse-sociale-par-la-transition> et auparavant <https://basta.media/Total-ne-delocalise-pas-par-hasard>

48 <https://multinationales.org/fr/enquetes/comment-l-etat-francais-fait-le-jeu-de-total-en-ouganda/>

49 <https://multinationales.org/fr/enquetes/total-dans-l-arctique-russe/>

50 <https://multinationales.org/fr/enquetes/comment-l-etat-francais-fait-le-jeu-de-total-en-ouganda/>

51 Par exemple au Congo (<https://basta.media/Congo-Sassou-Nguesso-corruption-rente-petroliere-ENI-Total-Trafigura-Glencore-Orion-Global-Witness>), au Gabon (<https://www.france24.com/fr/afrique/20230901-le-syst%C3%A8me-bongo-ses-millions-et-l-affaire-des-biens-mal-acquis>) ou au Myanmar ([https://www.lemonde.fr/international/article/2021/05/04/birmanie-comment-total-finance-les-generaux-a-travers-des-comptes-offshore\\_6078990\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2021/05/04/birmanie-comment-total-finance-les-generaux-a-travers-des-comptes-offshore_6078990_3210.html)). Voir plus généralement Alain Deneault, De quoi Total est-elle la somme ? Multinationales et perversion du droit, éditions rue de l'Échiquier et Écosociété.

# DEUXIÈME PARTIE — COMMENT ?

Prétendre « reprendre le contrôle » de TotalEnergies, qui compte aujourd’hui parmi les entreprises les plus riches et les plus puissantes au monde et a l’oreille des gouvernants bien au-delà de la France, pourrait sembler utopique.

Une multinationale comme TotalEnergies aime entretenir l’illusion qu’elle est indépendante des États, quasi souveraine<sup>52</sup>. Cette quasi-souveraineté n’est cependant possible qu’avec le concours des États et du cadre juridique national et international qu’ils ont mis en place. Prise isolément ou confrontée à un seul État, la multinationale peut apparaître surpuissante, mais son pouvoir repose sur des conditions juridiques, politiques, économiques et autres qui peuvent par principe être modifiées par la puissance publique aux niveaux local, national ou international.

Dans cette seconde partie, nous examinons différentes approches pour reprendre en main la stratégie de TotalEnergies et contraindre cette entreprise à organiser sa sortie effective des énergies fossiles, ainsi que les questions que soulèvent ces approches. Ces différentes pistes ne sont pas forcément mutuellement exclusives, et il est probablement souhaitable de les combiner d’une manière ou d’une autre.

Autant que possible, nous nous référons à des leviers politiques et des instruments juridiques existants ou utilisés par le passé. Mais le droit national et international reflète lui aussi les rapports de forces en place. Davantage de ressources et d’efforts ont été consacrés à renforcer un droit international des affaires destiné à protéger les entreprises et leurs investissements qu’à créer des instruments juridiques contraignants à même de protéger l’intérêt général, le climat ou les droits humains<sup>53</sup>. Une réforme du cadre juridique tant national qu’international est donc également nécessaire.

---

52 <https://multinationales.org/fr/enquetes/state-of-power-2020/les-multinationales-des-pouvoirs-souverains-prises-le-cas-de-total>

53 <https://www.ritimo.org/Multinationales-et-droits-de-l-homme-l-autoregulation-n-a-jamais-fonctionne>

## EN GUISE DE PRÉAMBULE

Le processus politique général que nous proposons doit reposer sur trois fondements : l'impératif d'une sortie rapide des énergies fossiles ; la participation des travailleurs de TotalEnergies dans une perspective de transition juste (afin que personne ne soit laissé à quai) ; enfin, une conduite et une supervision démocratiques, avec le concours de la communauté scientifique, des différentes parties concernées et de tous les citoyens.

La transformation progressive de TotalEnergies, y compris ses conséquences potentielles pour le reste de la société, ne sera comprise et acceptée que si la prise de décision et le processus sont transparents, collectifs et inclusifs. Pour voir le jour, nos propositions auront besoin non seulement d'une majorité politique assurant leur adoption au niveau institutionnel. Elles devront aussi être comprises et soutenues par une large partie de la population. C'est pourquoi il convient, en amont du processus politique proprement dit, de lancer une ample démarche préparatoire, sous la forme d'états généraux ou d'une convention comptant sur la participation des citoyens, mais aussi de différents collèges représentant les parties prenantes : travailleurs, usagers, scientifiques, société civile, etc. Cette démarche doit permettre de bâtir un consensus aussi robuste que possible sur les mesures concrètes à prendre et les différentes étapes politiques à franchir. Elle doit s'inscrire dans le cadre des trois fondements énumérés ci-dessus. Sa méthodologie peut s'inspirer des expériences passées en France et au-delà en matière de conférence de consensus et de convention citoyenne, avec un mandat plus précis et une garantie de traduction politique effective de ses conclusions.

L'organisation d'une discussion large et participative sur la transformation de TotalEnergies et la gestion de la sortie des énergies fossiles permettra de sensibiliser la population. Celle-ci pourrait par ailleurs être mobilisée dans le cadre d'une souscription populaire, qui aiderait au financement de la transition du groupe et/ou à sa transformation en une nouvelle entreprise qui soit propriété des citoyens plutôt que des marchés financiers (voir ci-dessous).

Avant même le lancement du processus, un accord social cadre doit pareillement être établi avec les syndicats pour gérer la transformation, en prévoyant des garanties d'emploi ou de reconversion dans les nouvelles activités, ou des mesures de soutien à la reconversion dans d'autres entreprises/secteurs/activités.

Plus largement, les salariés de TotalEnergies doivent être mis à contribution pour imaginer la reconversion de certaines activités qui pourraient être profondément transformées, pour les rendre plus vertes et socialement utiles. Grâce à leur expérience, à leur expertise et à leur connaissance de l'outil productif, ils sont idéalement placés pour penser la reconversion de leur entreprise. L'exemple du Lucas Plan (où des ouvriers menacés de licenciement d'une entreprise d'armement anglaise ont imaginé un plan de reconversion vers des productions socialement utiles) peut être une inspiration pour un tel processus<sup>54</sup>.

---

54 [https://en.wikipedia.org/wiki/The\\_Lucas\\_Plan](https://en.wikipedia.org/wiki/The_Lucas_Plan). Voir aussi <http://lucasplan.org.uk/>.

## 1. RÉGULER (VRAIMENT)

Dans la première partie de cette étude, nous avons expliqué pourquoi la voie de la régulation était, dans l'état actuel du rapport de forces politique, souvent décevante et insuffisante pour contraindre l'industrie fossile à un changement rapide de comportement.

Il n'en reste pas moins que cette voie pourrait être poussée bien plus loin qu'elle ne l'est actuellement et serait un moyen d'infléchir la trajectoire prise par TotalEnergies, ses financeurs et ses partenaires. On peut espérer qu'agir sur les autres leviers décrits ci-dessous (démocratisation, possibilité d'une nationalisation) contribuerait à changer le rapport de forces, et qu'il deviendrait plus facile d'adopter une régulation ambitieuse et efficace. En retour, la mise en place d'une régulation adéquate contribuerait probablement à réduire la rentabilité attendue d'une multinationale pétrogazière et contribuer à faire baisser la valeur boursière de TotalEnergies, et donc le coût d'une nationalisation (voir ci-dessous).

Dans ce scénario, le groupe TotalEnergies serait préservé en tant que tel, de même que le jeu du marché, mais un marché qui devra s'adapter aux signaux clairs envoyés par les gouvernements à travers lois et règlements. Une forme de contrainte aujourd'hui inexistante est nécessaire pour que le marché prenne véritablement en compte l'urgence climatique et l'impératif de sortie des énergies fossiles, et agisse en conséquence.

### UN STATUT SPÉCIAL POUR TOTALENERGIES ET LES AUTRES MAJORS PÉTROGAZIÈRES

Bien entendu, ce cadre ne doit pas simplement viser TotalEnergies et les autres majors des énergies fossiles. Il doit couvrir l'ensemble du système économique dans lequel ils s'insèrent. L'encadrement réglementaire du comportement de TotalEnergies restera lettre morte si, dans le même temps, le comportement des industriels qui consomment le pétrole et le gaz que le groupe produit et commercialise n'est pas modifié et si les règles s'appliquant aux acteurs qui financent des entreprises telles que TotalEnergies, notamment leurs obligations fiduciaires (au-delà de la recherche de profit coûte que coûte), ne sont pas réformées<sup>55</sup>. Pour les raisons indiquées en introduction, agir au niveau des majors pétrogazières elles-mêmes reste néanmoins prioritaire.

De nombreux précédents justifieraient de donner à une entreprise comme TotalEnergies un statut spécial du fait des impacts de ses activités, et de lui imposer en conséquence des obligations et des règles plus vastes et plus contraignantes que celles régissant les autres entreprises. Aux États-Unis, certaines entreprises privées assurant un service essentiel, dites *regulated utilities*, par exemple dans le domaine de la fourniture d'électricité, sont sujettes à des obligations liées à leur caractère de service public, ainsi qu'à

---

<sup>55</sup> Ce sujet est, notamment, au centre des débats sur le projet de directive européenne sur le devoir de vigilances des multinationales. Voir <https://multinationales.org/fr/enquetes/la-boite-noire-de-la-france-a-bruxelles/>

une forme spécifique de supervision et de régulation par des comités dédiés, les *utilities board*. Depuis la crise financière de 2008, les banques systémiques, dites *too big to fail*, font l'objet d'une supervision accrue et sont soumises à des obligations spéciales, en matière de fonds propres et de transparence notamment, pour éviter qu'elles mettent en péril la stabilité du système financier. En Europe, les récentes législations relatives au secteur numérique ont introduit la notion de « contrôleurs d'accès », ou *gatekeepers*, pour tenir compte du statut spécifique (et du pouvoir considérable) des géants américains du web que sont Google, Amazon, Facebook, Microsoft et Apple.

Au vu du passif des multinationales pétrogazières, de leur capacité de nuisance et de leur position critique de « contrôleurs d'accès » de l'économie fossile, il semble tout naturel de leur donner un statut similaire. TotalEnergies ne peut pas être traité comme une entreprise « comme une autre ».

## **UN CADRE COMPLET DE RÉGULATION**

Le cadre de régulation à imposer aux géants pétrogaziers aura évidemment pour centre de gravité la sortie ordonnée des énergies fossiles. Mais il devra aussi être suffisamment complet pour traiter l'ensemble des facteurs qui poussent le secteur privé et les marchés financiers à perpétuer le *business as usual* fossile.

Quelques-uns des domaines à réguler en priorité sont énumérés ci-dessous. D'un point de vue politique, il serait judicieux que les dispositions prises soient introduites dans le cadre d'un seul et même « paquet législatif ».

La **régulation climatique** proprement dite inclut bien entendu l'imposition d'une sortie rapide des énergies fossiles et d'une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes (scopes 1, 2 et 3) compatible avec la limite des 1,5 °C, en fixant des étapes précises et rapprochées dans le temps. Le respect de cette trajectoire doit être contrôlé régulièrement de manière indépendante et réévalué au besoin, et les manquements doivent être sanctionnés.

Des objectifs parallèles et contraignants de diminution de l'utilisation des énergies fossiles et de réduction des émissions de gaz à effet de serre doivent être assignés de manière coordonnée aux acteurs des autres secteurs industriels, en prévoyant les mesures de contrôle et d'accompagnement nécessaires, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler une « planification écologique ».

La régulation climatique doit également comporter des obligations plus spécifiques qui concourent à l'objectif général de réduction des émissions de gaz à effet de serre, comme l'élimination du torchage du gaz, la réduction des fuites ou encore la prise en charge réelle des coûts de démantèlement des gisements et des infrastructures pétrogazières.

La **régulation du lobbying et de l'influence** est souvent une condition préalable indispensable à la réussite d'efforts de ce type. Tant que les régulateurs ne seront pas protégés de la « capture » par les régulés et ne disposeront pas des moyens (y compris financiers) de remplir leurs missions en toute indépendance, il restera très difficile de mettre en œuvre des régulations vraiment ambitieuses.

À l'heure actuelle, la régulation du lobbying passe essentiellement par des mesures de transparence, au demeurant très limitées, sur les dépenses et une partie de l'activité de lobbying, par exemple les rendez-vous et contacts avec les décideurs. Ces mesures de transparence doivent être étendues à l'ensemble des dépenses et des activités d'influence (publicité, mécénat, sponsoring, relations avec le monde de la recherche).

En ce qui concerne le secteur des énergies fossiles, au vu de son rôle dans la crise climatique et de son histoire d'obstruction, certaines formes d'activités d'influence devraient être purement et simplement interdites. Cela a été fait au niveau de l'Organisation mondiale de la Santé, où tout contact avec les lobbyistes et représentants de l'industrie du tabac a été proscrit. La présence du secteur fossile à la table des négociations climatiques pourrait de même être interdite, comme le propose la campagne Kick Big Polluters Out<sup>56</sup>. Plus largement, les contacts entre décideurs nationaux et internationaux et représentants du secteur pourraient être contrôlés et limités plus strictement, tout comme le jeu des "portes tournantes" entre ces entreprises et le secteur public, voire le financement d'institutions culturelles ou de recherche. Une frontière suffisamment étanche doit être établie entre régulateurs et régulés pour garantir l'intégrité des régulations.

En lien avec le point précédent sur la régulation du lobbying, le **droit à l'information** doit être considérablement étendu, dans la lignée de ce qui existe en Norvège ou en matière de nucléaire en France. Actuellement, seules les autorités publiques sont soumises à une obligation (d'ailleurs partielle) de divulguer documents administratifs et autres informations aux citoyens qui en font la demande. Cette obligation devrait être étendue aux entreprises, afin qu'elles divulguent leurs impacts environnementaux et notamment leurs émissions de gaz à effet de serre. Tant les autorités publiques que la société civile seront ainsi plus à même de surveiller TotalEnergies, dont la capacité à jouer avec les chiffres pour verdir son image et retarder les actions nécessaires sera en outre limitée. Le récent

procès intenté par TotalEnergies à Greenpeace, qui avait dénoncé dans un rapport la forte sous-estimation des émissions de gaz à effet de serre déclarées par le groupe, illustre le caractère sensible et stratégique de ce type d'information<sup>57</sup>. Il est indispensable qu'elle puisse faire l'objet d'un examen public et contradictoire.

La **régulation financière** est tout aussi cruciale. Comme indiqué ci-dessus, elle doit porter non seulement sur les majors fossiles, mais également sur les banques et autres bailleurs de fonds qui contribuent à financer leurs activités.

En ce qui concerne les majors pétrolières elles-mêmes, la régulation doit d'abord viser à limiter leur exposition aux marchés financiers et à leurs exigences de retour sur investissement. Il fait sens à ce titre d'agir en aval sur le levier de la redistribution des profits en interdisant purement et simplement les rachats d'actions et en limitant fortement le versement de dividendes, ou bien en conditionnant ce versement à l'atteinte d'objectifs sociaux et environnementaux, notamment en matière de sortie des énergies fossiles. Cette refonte des incitations financières aura des répercussions directes et indirectes sur le comportement et les choix des dirigeants d'entreprises, au niveau de la part variable de leur rémunération et de la part en actions.

À l'instar de la régulation applicable aux banques dites systémiques, la régulation financière doit aussi intervenir sur les obligations de provisionnement, pour contraindre les majors pétrolières à réellement prendre en compte et assumer les coûts sociaux générés par leurs activités. Ceux-ci incluent les coûts globaux d'adaptation à la crise climatique, mais aussi les coûts liés à la réparation écologique dans les régions d'exploitation pétrolière et gazière.

La **régulation fiscale** constitue un autre pilier indispensable de tout effort de régulation des majors pétrogazières. De manière générale, la fiscalité doit être conçue de manière à décourager la poursuite de l'exploitation et de l'utilisation des énergies fossiles. Les majors pétrogazières ou certaines de leurs activités pourraient faire l'objet d'une imposition spécifique (taux plus élevé ou impôt dédié), particulièrement en cas de « superprofits » tels que ceux constatés depuis 2021. Les ressources fiscales ainsi dégagées

---

56 <https://kickbigpollutersout.org/>

57 <https://www.greenpeace.fr/totalenergies-attaque-greenpeace-en-justice/>

doivent être affectées à l'accompagnement de la sortie des énergies fossiles et aux fonds de réparation climatique qui seront mis en place à l'échelle internationale, entre autres dans le cadre onusien (voir ci-dessous).

Il va sans dire que cette réforme de la fiscalité applicable aux entreprises pétrogazières doit s'inscrire dans le cadre plus général d'une fiscalité plus juste et transparente au niveau international. Il est en effet important que les multinationales comme TotalEnergies paient leur juste part d'impôts dans les pays où elles opèrent, sans réduire leur facture fiscale en usant de subterfuges tels que l'utilisation de filiales dans des pays ou territoires leur offrant des échappatoires fiscales.

D'un autre côté, les pouvoirs publics offrent aux entreprises pétrogazières de généreuses aides directes et indirectes. L'AIE estime les subventions mondiales aux énergies fossiles à 1000 milliards de dollars par an<sup>58</sup>. Il est inacceptable que TotalEnergies bénéficie de telles aides publiques climaticides, qui doivent être tout bonnement supprimées. Elles pourraient être remplacées par d'autres aides répondant aux besoins réels de certaines populations et certains acteurs sociaux, qui les accompagneraient dans la sortie rapide des énergies fossiles sans enrichir un peu plus les multinationales au passage.

Lors de la pandémie de Covid-19, les dirigeants de TotalEnergies ont clamé sur tous les toits qu'ils ne bénéficiaient d'aucune forme d'aide publique de la part du gouvernement français. Cette allégation ne résiste pas à l'examen. TotalEnergies bénéficie bien des exonérations de cotisations et des diverses formes de crédits d'impôt mises en place par les gouvernements successifs de ces dernières décennies. Le groupe tire également avantage des quotas gratuits créés dans le cadre du marché européen du carbone, du programme de rachat d'obligations de la Banque centrale européenne ainsi que des divers programmes de subventions mis en place ces dernières années pour aider l'industrie à se « verdir » (dont, récemment, une subvention de plusieurs centaines de millions d'euros pour une usine de batteries à Douvrin). Autant d'aides dont le groupe, avec ses superprofits, n'a manifestement pas besoin. En tout état de cause, ces aides devraient être assorties de conditions environnementales strictes, avant tout en matière de sortie des énergies fossiles<sup>59</sup>.

La question du **contrôle des prix** est particulièrement sensible. La crise climatique et la sortie des énergies fossiles impliqueront des transformations profondes qui, comme le montrent les événements récents, augmenteront la volatilité des prix. Des mécanismes de contrôle des prix se justifient donc, d'autant plus qu'ils empêcheront en partie les majors pétrolières de répercuter le coût de leurs nouvelles obligations sur les consommateurs. Les prix des énergies

---

58 <https://www.iea.org/reports/fossil-fuels-consumption-subsidies-2022>

59 Sur tout cela, voir les études "Allô Bercy" de l'Observatoire des multinationales : <https://allobercy.multinationales.org/>. Sur les quotas carbone, voir en particulier <https://multinationales.org/fr/actualites/les-50-sites-industriels-les-plus-polluants-de-france-ont-recu-pour-3-milliards>



fossiles doivent être suffisamment élevés pour inciter à une sortie rapide, sans toutefois porter préjudice aux petits consommateurs ou aux couches les moins aisées de la population, ce qui pourrait justifier des mécanismes de soutien ou de subventions croisées. Si les pouvoirs publics fixent les prix de manière relativement transparente et si les consommateurs savent que l'argent qu'ils déboursent ne finira pas dans les poches des dirigeants et actionnaires de TotalEnergies et de ses pairs, l'abandon progressif des énergies fossiles bénéficiera d'une plus grande acceptabilité sociale.

Des mesures pourraient être mises en œuvre dans d'autres domaines pour compléter ce paquet de régulations. Citons notamment le **droit de la concurrence**, en s'inspirant des mesures adoptées ou débattues en Europe et aux États-Unis, à la suite de la crise de 2008, pour limiter la capacité de nuisance des banques. À l'époque, l'idée d'un démantèlement forcé des grands conglomérats bancaires avait été mise sur la table, principalement à travers la séparation des activités de marché et de banque de détail, pour éviter que les secondes servent de prétexte au renflouement des premières. Les propositions législatives en ce sens ont toutefois fait long feu, la loi adoptée en France en 2013 étant restée trop modeste pour avoir un effet quelconque. Une idée similaire est revenue récemment au centre du débat, à propos cette fois du pouvoir énorme accumulé par les GAFAM, certaines voix réclamant à nouveau un démantèlement. La législation sur les marchés numériques récemment adoptée dans l'Union européenne mentionne même la séparation forcée de certaines activités comme un remède possible en dernière instance.

Selon la même logique, il pourrait par exemple être envisagé d'interdire à une même entreprise d'opérer à la fois dans l'extraction de pétrole et de gaz, le raffinage, la distribution d'essence et la distribution d'énergie aux particuliers (concentration verticale). Le but serait d'éviter que des multinationales exercent un contrôle excessif sur l'approvisionnement en énergie d'un pays comme la France et disposent de leviers de chantage leur permettant de bloquer toute action décisive.

*Des militants pour le climat organisent une performance artistique devant le siège de Total Energies à La Défense, en France, pour dénoncer le projet d'oléoduc de Total, l'East Africa Crude Oil Pipeline, qui détruit le climat.*

© Léa Garson

## 2. DÉMOCRATISER TOTALENERGIES. QUEL RÔLE POUR LES TRAVAILLEURS ET LES CITOYENS ?

La voie de la régulation représente une réorientation de la stratégie de TotalEnergies depuis l'extérieur, et plus concrètement par la puissance publique. Une voie complémentaire de changement serait de transformer la conduite stratégique et la gouvernance de l'entreprise de l'intérieur, pour qu'elles reflètent un ensemble d'intérêts et d'objectifs plus larges que la rentabilité et le retour sur investissement des actionnaires — à commencer par l'objectif fondamental de remédier à la crise climatique. C'est ce que l'on peut appeler la voie de la démocratisation de TotalEnergies.

On peut poser comme principe général que la gouvernance des entreprises, en particulier sur l'enjeu climatique, doit compter sur la participation des travailleurs, mais aussi de représentants de la communauté scientifique, des usagers-consommateurs, des utilisateurs des produits et services fournis par l'entreprise, des pouvoirs publics et enfin de la société civile domestique (française dans le cas de TotalEnergies), des pays où l'entreprise est présente, et internationale. Le même principe a d'ailleurs été consacré par la loi sur le devoir de vigilance de 2017<sup>60</sup>. Aucune de ces parties prenantes ne peut à elle seule prétendre parler « au nom du climat ». Des dispositifs spécifiques peuvent en outre être introduits, dont la présence dans les instances de gouvernance d'un commissaire du climat, comme il existe aujourd'hui dans certaines entreprises à capitaux publics un commissaire du gouvernement.

Des précédents plus ou moins récents peuvent qui plus est servir d'inspiration ou de point d'appui. Ils ont malheureusement en commun de n'avoir jamais donné lieu à des changements très profonds de la conduite et de la stratégie des entreprises.

Élargir la cogestion de l'entreprise

Ainsi, depuis plusieurs décennies, le principe du dialogue social et de l'association des travailleurs (via leurs représentants) à la gestion des entreprises est ainsi ancré dans le droit social européen. Cela se traduit par des instances de concertation, d'information et de consultation au niveau des établissements, des entreprises et, de plus en plus, des groupes multinationaux via les accords-cadres internationaux. Leurs droits et leur pouvoir effectif varient fortement, mais restent globalement limités. On pourrait imaginer d'étendre la composition et les prérogatives de ces mécanismes ou d'en créer des complémentaires sur l'enjeu climatique, à tous les niveaux de l'entreprise. Certains groupes sont d'ores et déjà dotés de comités de parties prenantes qui remplissent en partie cette fonction, mais les participants sont choisis au bon vouloir des dirigeants de l'entreprise.

---

60 La loi dite « Devoir de vigilance » (n° 2017-399 du 27 mars 2017) stipule dans son article 1er au sujet du Plan de vigilance (lequel doit comporter : « les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle ») que : « Le plan a vocation à être élaboré en association avec les parties prenantes de la société [...] ».

Il importe donc d'une part de fixer des règles claires assurant l'indépendance et la représentativité de ces instances de gouvernance, et d'autre part de renforcer leurs droits et leurs pouvoirs (par exemple le droit à l'information et à l'expertise, le droit d'alerte, le droit de se rendre sur les sites de forage à des fins d'inspection, etc.), ainsi que les moyens financiers et humains de les exercer de manière effective. Ces instances pourraient disposer d'un droit de veto sur certaines décisions ou de rejet des bilans climat annuels de l'entreprise, avec pour effet de déclencher une investigation publique ou un devoir de réponse.

Dans le cas d'une nationalisation, le mode de gouvernance de la future entité publique sera un facteur critique de succès. Cette nouvelle gouvernance pourra s'inspirer en partie des principes décrits ici. Nous revenons sur cette question dans la section suivante.

### *Changer l'objet de l'entreprise ?*

Il y a quelques années en France, la loi dite « Pacte » a introduit la possibilité pour les entreprises d'inscrire dans leurs statuts une « raison d'être » censée donner corps à leur contribution positive à la société et à leurs objectifs sociaux et environnementaux. Bon nombre de grandes entreprises françaises ont répondu à l'appel. Le caractère vague et non contraignant de leurs engagements a toutefois montré qu'il ne s'agissait que d'un exercice de communication de pure forme. Dans le cas de TotalEnergies, cette raison d'être est de « fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus propre ».

La mention de considérations sociales et environnementales dans les statuts de la société n'impose aucune contrainte réelle aux dirigeants et, dans l'état actuel de la loi, ces considérations sont systématiquement subordonnées à l'objet social de la création d'une société, à savoir la rentabilité économique. Il reste néanmoins possible, en théorie, d'amender le droit des sociétés pour donner à la responsabilité climatique un poids au moins égal aux considérations économiques. Il est néanmoins peu probable qu'à lui seul ce changement suffise à transformer la conduite des entreprises.

## 3. UNE PRISE DE CONTRÔLE PUBLIC

La prise de contrôle public apparaît comme une première étape sans doute indispensable pour libérer Total de l'emprise des marchés financiers, réduire sa capacité de nuisance et lui imposer de manière transparente et démocratique une trajectoire de sortie des énergies fossiles. Seuls les pouvoirs publics ont la capacité et les ressources nécessaires pour mener à bien ou superviser un processus tel que nous l'envisageons, en garantissant la réalisation de ses objectifs.

### **NATIONALISER**

La forme la plus fréquente de prise de contrôle public est la nationalisation. L'hypothèse d'une nationalisation a même été évoquée en 2022 lors d'une audition de Patrick Pouyanné par une commission parlementaire. « L'entreprise vaut 150 milliards », a-t-il répondu (la capitalisation boursière de l'entreprise à l'époque)<sup>61</sup>. Cette estimation est évidemment simpliste (voir encadré « Quelle est la vraie valeur de TotalEnergies? »).

---

61 [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/comptes-rendus/ceindener/16ceindener2223007\\_compte-rendu](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/comptes-rendus/ceindener/16ceindener2223007_compte-rendu)

## L'HISTOIRE DES NATIONALISATIONS EN FRANCE ET AILLEURS

En France, la nationalisation des entreprises est historiquement assujettie à des objectifs de contrôle démocratique, de planification et de partage des richesses.

Jamais les nationalisations « à la française » pour motif de trahison (1945) ou de politique économique « socialiste » (1981) n'ont eu pour ambition de transformer complètement le modèle économique et industriel de grandes entreprises. Le processus se résumait à un simple passage d'une propriété privée à une propriété publique, parfois de manière éphémère, à l'image de certaines nationalisations de 1981 abandonnées au bout de quelques années à peine.

Ailleurs dans le monde, des banques ont été nationalisées après la crise financière de 2008, tout comme des entreprises du secteur de l'énergie à l'occasion de la guerre en Ukraine (Uniper en Allemagne). Loin de vouloir imposer un quelconque changement, ces nationalisations par défaut et provisoires ne visaient qu'à sauver l'ordre établi.

Ces expériences n'en sont pas moins riches d'enseignements. Certaines d'entre elles ont été un moyen pour les pouvoirs publics de récupérer expertise, informations et compétences, et de reprendre en main l'appareil industriel.

La nationalisation d'EDF-GDF en 1946<sup>62</sup> offre un exemple de nationalisation sans tutelle absolue du pouvoir exécutif, puisque le conseil d'administration n'était composé que de 6 représentants de l'Etat sur 18 membres. Des porte-parole des consommateurs et des collectivités locales, des experts techniques ainsi que 6 représentants des salariés le complétaient. Comme dans le cas de la SNCF, les salariés étaient représentés non pas par des employés ordinaires, mais par des cadres et des représentants de grands corps de l'Etat.

L'exemple de la Sécurité sociale constitue une autre source d'inspiration. Jusqu'aux réformes du gouvernement Juppé, elle était entièrement gérée de manière paritaire par les organisations syndicales et patronales, et non dans un cadre étatique.

Les remunicipalisations de service public, même si elles relèvent de l'échelle locale, offrent également des précédents intéressants en termes de gouvernance, de démocratisation et d'alignement de la gestion sur des impératifs sociaux et environnementaux. Lors de la remunicipalisation du service public de l'eau à Paris, une gouvernance plus large et plus transparente a été instaurée, en mettant sur pied un conseil d'administration élargi, mais aussi un « observatoire parisien de l'eau » ouvert aux citoyens et doté de prérogatives importantes en matière de droit à l'information<sup>63</sup>.

---

62 <https://www.cairn.info/revue-Annales-historiques-de-l-electricite-2003-1-page-53.htm?contenu=article#no1>

63 <https://multinationales.org/fr/enquetes/remunicipalisation-de-l-eau/anne-le-strat-la-remunicipalisation-a-permis-a-paris-de-mener-une-politique-de>

Concrètement, la décision de nationalisation de TotalEnergies, à travers l'acquisition par la puissance publique du capital de la société mère du groupe TotalEnergies SE et de ses participations et actifs, doit prendre la forme d'une loi adoptée par le Parlement. Pour consolider le processus et minimiser les risques de retour en arrière, cette loi de nationalisation peut avoir un caractère de loi organique (en vertu du préambule de la Constitution et la Charte de l'environnement). Elle peut aussi passer par une loi « simple » couplée à d'autres types de mesures visant à prévenir tout retour en arrière (voir ci-dessous). Cette loi pourrait couvrir, outre TotalEnergies, les autres entreprises françaises possédant ou exploitant des gisements d'énergies fossiles, et avoir pour dispositions complémentaires l'interdiction de la propriété privée d'actifs fossiles et l'interdiction pour des sociétés de droit français de s'impliquer dans le développement et l'exploitation de nouvelles sources fossiles.

La loi de nationalisation fixerait les étapes du processus, la gouvernance de la future entité et les modalités de compensation des actionnaires et autres ayants droit. Sur la procédure d'indemnisation, la jurisprudence constitutionnelle fournit déjà les outils nécessaires pour éviter une manipulation des prix (par exemple des effets de hausse spéculative de la valorisation boursière à l'annonce des plans de nationalisation). Elle prévoit également que la compensation soit fixée selon les prix du marché à travers une commission d'experts indépendante<sup>64</sup>. La composition de la commission qui aura pour tâche de calculer la valeur réelle du groupe TotalEnergies et de ses actifs fossiles devra refléter une diversité d'expertises, et cette commission devra tenir compte de la problématique des "actifs échoués" du fait de l'urgence climatique pour estimer cette valeur et la juste compensation des actionnaires actuels (voir encadré).

Il est clair cependant que le contrôle par l'État de l'actionnariat d'une société ne garantit pas à lui seul une supervision démocratique et la « bonne direction » des décisions de l'entreprise. De nombreuses entreprises pétrogazières qui continuent à ouvrir de nouveaux gisements sont aujourd'hui publiques ou semi-publiques (Aramco, Gazprom, OMV, ENI...). C'était aussi déjà le cas d'Elf, l'entreprise pétrolière publique absorbée par Total en 2000.

De plus, si l'État n'est pas démocratique ou ne dispose pas des institutions lui permettant de contrôler et diriger démocratiquement ses entreprises publiques, le contrôle qu'implique sur le papier la propriété publique restera théorique. Le cas d'EDF montre la capacité d'une entreprise « publique » à désobéir aux politiques et à entraver les décisions gouvernementales, en attendant que les prochaines élections rebattent les cartes<sup>65</sup>. De manière générale, aujourd'hui, l'Agence des participations de l'État gère les parts de l'État français dans les entreprises publiques (énergie, armement, transports, etc.) de manière purement patrimoniale (avec pour objectif de bien

---

64 Voir les décisions successives sur les lois de nationalisation de 1981 et 1982 : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/1982/81132DC.htm> et <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/1982/82139DC.htm>.

65 <https://multinationales.org/fr/enquetes/les-portes-tournantes/comment-le-lobby-nucleaire-a-paralyse-la-loi-de-transition-energetique>



gérer et faire fructifier le capital public) et non pour peser sur leur stratégie et y faire prévaloir l'intérêt général<sup>66</sup>.

L'acquisition du capital de TotalEnergies n'est donc que la première étape, qui doit être suivie d'au minimum deux étapes complémentaires : la démocratisation de sa gouvernance et de sa gestion opérationnelle et, au moins dans un premier temps, sa transformation en un établissement public à caractère industriel et commercial, doté d'une mission claire de sortie des énergies fossiles. Selon les scénarios (voir ci-dessous la troisième partie), cette entité pourrait être ensuite transformée en société privée coopérative ou détenue par les citoyens, ou demeurer une entité publique dotée d'une nouvelle mission, ou une combinaison des deux.

La gouvernance de cet établissement public devrait être fixée de manière à garantir le pluralisme et à éviter la dépendance de ses dirigeants envers le pouvoir exécutif qui les nomme, comme c'est souvent le cas à l'heure actuelle.

Le futur établissement public serait placé sous le contrôle du Parlement, un peu comme c'est le cas aujourd'hui de la Caisse des dépôts et consignations, du moins en théorie. En plus de ces mécanismes de contrôle parlementaire, l'établissement devrait être supervisé et contrôlé par un conseil de salariés et un conseil de transformation formé d'experts et de représentants de la société civile.

*Plus de 200 personnes, activistes, jeunes, personnes marginalisées, personnes victimes de l'injustice climatique courent pour une marche pacifique de 11,5 km dans les rues de Lomé. Avec des T-shirts portant l'inscription 11,5 qui représente les 11,5 milliards d'euros de revenus annuels de la compagnie pétrolière TOTAL, publiés en juillet 2023, ils appellent les gouvernements à utiliser tous les moyens financiers possibles pour récupérer les profits excessifs de l'industrie des combustibles fossiles. Ils doivent utiliser cet argent pour alimenter le projet d'énergie renouvelable, pour réparer l'injustice climatique et l'injustice énergétique au Togo.*

© 350.org

---

<sup>66</sup> <https://multinationales.org/fr/enquetes/cac40-le-veritable-bilan-annuel-2018/comment-l-etat-actionnaire-est-vide-peu-a-peu-de-sa-substance>

## QUELLE EST LA VRAIE VALEUR DE TOTAL ENERGIES ?

Si quelqu'un voulait acheter au 2 octobre 2023 l'intégralité des actions représentant les titres de propriété de TotalEnergies, il lui en coûterait 151,2 milliards d'euros, soit l'intégralité de la capitalisation boursière de l'entreprise.

Cependant, le rachat d'une entreprise implique également la reprise de ses dettes. Un rapport consacré à l'industrie fossile britannique propose que cette dette soit rachetée par le gouvernement et restructurée afin d'être payée sur le long terme, ce qui limiterait le coût immédiat<sup>67</sup>. On notera qu'une partie de cette dette est détenue par la Banque centrale européenne, qui pourrait la restructurer si d'aventure elle se mettait sérieusement au service du climat<sup>68</sup>.

L'estimation de la valeur de l'entreprise est quant à elle basée sur plusieurs hypothèses, dont celle que tous les actifs fossiles de la compagnie vont être exploités. Or, pour respecter l'Accord de Paris, une partie des réserves pétrogazières ne peut pas l'être et les actifs correspondants sont dits « échoués ». Selon différents scénarios, ces derniers représentent dans le cas de Shell 4 à 72 % de ses réserves de gaz et 66 à 90 % de ses réserves de pétrole<sup>69</sup>. Il est difficile d'estimer la valeur de ces actifs, qui dépend du prix futur du pétrole (pour différents scénarios climatiques et d'évolution des prix, elle oscille entre 25 et 608 milliards de dollars), mais ces réserves contribuent sans aucun doute à gonfler artificiellement la valeur de l'entreprise. La prise en compte de l'existence de ces actifs échoués aurait inmanquablement un impact négatif sur la capitalisation boursière de l'entreprise.

Un coût social du carbone suffisamment élevé donnerait également lieu à une plus juste compensation. Sa prise en compte permettrait

d'inclure dans les valeurs boursières l'intégralité des coûts que l'entreprise et ses projets font peser sur les communautés impactées et réduirait sa rentabilité.

Des règles plus contraignantes sur le climat et la responsabilité climatique des entreprises contribueraient également à réduire la valeur injustifiée des actifs de l'entreprise.

On peut également se demander, pour des raisons éthiques, qui tirerait profit de cette compensation. Le rachat des actions de TotalEnergies bénéficierait à ses actionnaires, qui sont majoritairement des investisseurs institutionnels comme BlackRock et Amundi. Une des propositions du rapport britannique cité ci-dessus est même de compenser uniquement les fonds de pension. Selon les auteurs, les groupes investissant en connaissance de cause dans des entreprises destructrices ne devraient rien recevoir en retour et les fonds de pension sont les moins responsables et les plus vulnérables à la perte d'investissements fossiles.

Comme indiqué précédemment, dans le scénario que nous envisageons en France, le « juste prix » de TotalEnergies serait évalué par une commission d'experts nommée à cet effet, qui pourra éventuellement étudier les bases juridiques possibles d'un traitement différencié des actionnaires.

Quelle que soit l'évaluation finale, la mise sous contrôle de TotalEnergies nécessitera le rachat de l'entreprise et la réorganisation de sa structure, ce qui engendrera un coût important. Ce fardeau pour les finances publiques pourrait être partiellement compensé par des impôts et taxes ciblés (sur la fortune), dans un esprit de justice sociale. Il est également à mettre en regard des coûts (voir encadré « Le coût de l'inaction ») qu'induirait l'absence de mesures ambitieuses. Dans l'optique d'une démocratisation de l'entreprise et de sa gestion, il serait possible et même souhaitable de faire appel à l'épargne des citoyens, par exemple moyennant une souscription populaire (voir ci-dessous).

---

67 Johnson, J. and Herfort, N. (2022). 'The Emergency Brake: Nationalising and

Dismantling the Fossil Fuel Industry in the Global North,' Climate Vanguard: London. <https://www.climatevanguard.org/publications-all/emergency-break>

68 Certains économistes ont récemment plaidé pour une telle annulation, concernant les dettes souveraines détenues par la BCE. Cela pourrait s'appliquer aux entreprises publiques engagées dans une transition énergétique rapide et effective. <https://www.euractiv.com/section/economy-jobs/opinion/cancel-the-public-debt-held-by-the-ecb-and-take-back-control-of-our-destiny/>

69 <https://www.somo.nl/shells-risky-bet-on-climate-chaos-the-deceptive-path-to-net-zero/>

## LES CONTRE-MESURES DE TOTAL ENERGIES

### **ET SI TOTAL ENERGIES QUITTAIT LA FRANCE ?**

Les dirigeants de TotalEnergies pourraient-ils décider de quitter la France pour échapper à la nationalisation, en relocalisant son siège ou en vidant la société mère de sa substance ? Les précédents ne manquent pas, comme le déménagement du pôle financier du groupe à Londres entre 2013 et 2020 (dans un contexte où le gouvernement français montrait de timides signes de surveillance fiscale accrue), l'abandon du siège social de Shell à La Haye au profit du seul siège londonien en 2022 ou encore les transferts d'actifs vers la Suisse et ailleurs en 1981 pour échapper aux nationalisations. Certaines capitales seraient sans doute prêtes à accueillir le groupe à bras ouvert. Une telle décision ne gênerait probablement pas beaucoup les dirigeants actuels du groupe, mais serait plus difficile à faire accepter à ses travailleurs.

### ***Et si TotalEnergies vendait ses actifs pétrogaziers à des tiers pour réduire fictivement ses propres émissions tout en gagnant de l'argent ?***

Pour rendre son modèle économique compatible avec l'Accord de Paris et couper court à une reprise en main par l'État, TotalEnergies pourrait décider de céder rapidement une partie de ses actifs pétroliers et gaziers, avec le risque que ces actifs continuent à être exploités par d'autres entités. Nous évoquons la question du devenir des actifs fossiles de TotalEnergies dans la troisième partie. En l'occurrence, cette stratégie pourrait viser à céder les actifs fossiles de l'entreprise contre du cash qui serait immédiatement redistribué aux actionnaires, et donc à vider le groupe de sa substance avant la reprise en main publique. Là aussi, des mesures préventives sont possibles.

## B. RÉQUISITIONNER

La nationalisation, au sens de l'acquisition du capital de TotalEnergies par la puissance publique, est la méthode la plus fréquemment employée par les pouvoirs publics pour prendre le contrôle d'une entreprise privée. Elle suppose que l'État se plie, au moins temporairement, aux règles du marché, même si c'est pour transformer ensuite l'entreprise privée en un établissement public.

Pour des raisons à la fois éthiques, politiques et financières, on peut se demander si d'autres voies ne sont pas souhaitables. La nationalisation dans sa version simple dédouane en effet les dirigeants et les actionnaires de TotalEnergies de leur responsabilité passée dans la conduite de l'entreprise et de leur choix délibéré de poursuivre l'exploitation des énergies fossiles.

Une première option alternative serait celle de la réquisition. Historiquement, elle a surtout été utilisée en temps de guerre, pour répondre à l'urgence, pallier la lenteur ou la mauvaise volonté des entreprises privées ou simplement simplifier les chaînes de commandement. La réquisition a aussi été utilisée en 1944 pour prendre le contrôle de Renault, dans le contexte de la libération du territoire, mais également pour sanctionner la collaboration des dirigeants du groupe avec les occupants nazis. Évoqué durant la pandémie de Covid-19 pour faire face à l'urgence sanitaire, le recours à la réquisition ne s'est pas concrétisé par manque de volonté politique et parce que les produits et unités de production qui auraient été utiles n'étaient généralement pas localisés en France. On notera, au passage, que le gouvernement français n'a pas hésité à recourir à la réquisition de salariés dans le contexte des grèves de 2022 dans les raffineries de TotalEnergies.

La réquisition pourrait se justifier de deux points de vue :

- Tout d'abord, en raison de l'urgence de réagir à la crise climatique et de sortir des énergies fossiles, et de la mauvaise volonté affichée par les dirigeants de TotalEnergies dans ce domaine.
- Ensuite, en raison du passif historique de TotalEnergies en termes de destruction environnementale, de corruption et d'accaparement des richesses depuis la création du groupe dans les années 1920. Selon ce raisonnement, le capital actuel de TotalEnergies est le fruit de violations graves des droits et de l'environnement, de crimes historiques dont certains ne sont pas prescrits. Cela justifierait de traiter le groupe et son capital comme un « bien mal acquis » qu'il faudrait « restituer » à qui de droit, qu'il s'agisse des travailleurs, des citoyens français ou des populations dans les pays d'exploitation pétrolière et gazière. Dans cette perspective, l'État français prendrait possession de Total pour en récupérer une partie et en restituer d'autres aux autorités des pays concernés. Cette démarche devrait passer par la mise en œuvre d'un audit historique de TotalEnergies, sur le modèle des audits de la dette permettant d'identifier les « dettes odieuses », en l'occurrence pour s'accorder sur les modes de restitution. Ce processus serait intimement lié à l'enjeu des réparations abordé dans la section suivante.

Par définition, une réquisition ne pourra porter que sur les actifs et les activités de TotalEnergies en France. Le gouvernement français devra donc inviter les autres gouvernements concernés à faire de même, autant que possible dans le cadre d'une démarche coordonnée.

### C. IMPOSER UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE CLIMATIQUE ?

Une troisième option, sans précédent historique, peut être envisagée. Elle consisterait à s'inspirer des procédures de sauvegarde financière, mais appliquées au domaine climatique. L'idée sous-jacente est qu'au vu de ses actifs échoués et des coûts de réparation environnementale et climatique induits par ses activités, une major pétrogazière telle que TotalEnergies n'est pas en mesure de faire face à ses responsabilités et risque donc la « faillite climatique ». Cette démarche peut s'appuyer sur l'établissement d'une comptabilité environnementale détaillée.

La procédure de sauvegarde implique que le groupe TotalEnergies soit placé sous le contrôle d'un mandataire judiciaire représentant ses « créanciers », à savoir les populations, les travailleurs, les gouvernements et l'environnement local et planétaire. Il reviendrait alors aux dirigeants de l'entreprise, assistés de son mandataire judiciaire, de présenter un « plan de redressement climatique » suffisamment convaincant pour clore la procédure<sup>70</sup>. À l'évidence, sous leur forme actuelle, les tribunaux de commerce de France n'ont pas les moyens et l'expertise – ni sans doute la volonté – de mener et juger une telle procédure de manière rigoureuse.

Cette dernière option n'implique pas de propriété publique directe, et donc pas de coûts directs d'acquisition et de compensation des actionnaires. Il s'agit d'une mise sous tutelle provisoire (du moins en théorie) qui pourrait également permettre de renégocier les dettes contractées par TotalEnergies vis-à-vis des banques et autres créanciers au sens classique du terme.



*Plus de 200 personnes, activistes, jeunes, personnes marginalisées, personnes victimes de l'injustice climatique courent pour une marche pacifique de 11,5 km dans les rues de Lomé. Avec des T-shirts portant l'inscription 11,5 qui représente les 11,5 milliards d'euros de revenus annuels de la compagnie pétrolière TOTAL, publiés en juillet 2023, ils appellent les gouvernements à utiliser tous les moyens financiers possibles pour récupérer les profits excessifs de l'industrie des combustibles fossiles. Ils doivent utiliser cet argent pour alimenter le projet d'énergie renouvelable, pour réparer l'injustice climatique, l'injustice énergétique au Togo.*

© 350.org

---

<sup>70</sup> Cette option a été évoquée par Claude Henry il y a quelques années dans une tribune parue dans Le Monde : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/09/05/claude-henry-trois-mesures-pour-sortir-du-desastre-ecologique\\_5350348\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/09/05/claude-henry-trois-mesures-pour-sortir-du-desastre-ecologique_5350348_3232.html)

## LA MENACE DE L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

La solution choisie – nationalisation, réquisition ou simple mise en œuvre d'un ensemble ambitieux et contraignant de régulations obligeant TotalEnergies à sortir des énergies fossiles – comportera inévitablement un risque de procédure en arbitrage international de l'investissement et de demande exorbitante de compensation de la part des actionnaires de TotalEnergies.

Les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États (investor state dispute settlement, ou ISDS) ont été conçus précisément pour protéger multinationales et investisseurs contre toute forme d'action transformative décidée par les gouvernements. Ils ont été utilisés pour contester des nationalisations ou des changements de règles environnementales, sociales ou fiscales sous prétexte qu'elles portaient atteinte aux profits futurs auxquels les investisseurs estimaient avoir droit. L'expérience suggère que ces litiges, tranchés par des arbitres privés privilégiant les principes du droit international des affaires au droit environnemental ou humanitaire, se résolvent majoritairement en faveur des entreprises ou à travers des résolutions à l'amiable coûteuses pour les gouvernements.

Récemment, ces mécanismes ont été utilisés pour contester des mesures liées à la transition climatique ou à la sortie du charbon, particulièrement dans le cadre du Traité de la Charte de l'énergie<sup>71</sup>.

Le risque est donc réel, et justifie la démarche de sortie de ces traités entamée par un nombre croissant de gouvernements. Le contexte d'urgence climatique a par ailleurs suscité un débat sur le besoin d'exclure les politiques climatiques du champ de l'ISDS<sup>72</sup>. Quoiqu'il en soit, même dans le cadre du système actuel, il est possible 1) de faire valoir que les mesures prises, en l'occurrence par le gouvernement français, n'ont pas d'objectifs intéressés ou égoïstes, mais découlent des engagements internationaux de la France en matière climatique, et 2) de contester le montant de la compensation en raison de la nécessaire dévaluation des actifs fossiles. Que des pays comme la France et d'autres pays occidentaux historiquement du côté des investisseurs s'engagent ensemble dans la même démarche de sortie des énergies fossiles contribuerait certainement à changer le statu quo juridique.

---

71 <https://reporterre.net/Comment-le-Traite-sur-la-charte-de-l-energie-plombe-la-transition-ecologique>

72 <https://www.iisd.org/itn/en/2020/06/20/valuing-fossil-fuel-assets-in-an-era-of-climate-disruption/>

# TROISIÈME PARTIE. POUR QUOI FAIRE ?

## 1. UNE SEULE OU PLUSIEURS NOUVELLES ENTREPRISES ?

Une fois actée la prise de contrôle de TotalEnergies par les pouvoirs publics, une question se pose : qu'advient-il de la nouvelle entité, au-delà de l'impératif de sortie des énergies fossiles ?

Cette question est double.

Premièrement, la future entité doit-elle rester publique, ou bien devrait-elle être transformée en une entreprise d'une autre nature, gérée dans une perspective d'intérêt public, propriété de ses usagers, de ses salariés ou des citoyens dans leur ensemble ?

La propriété publique n'étant pas en soi une garantie de bonne gestion ni une protection contre les retours en arrière, une option serait de faire du nouveau groupe (délesté de ses actifs fossiles, dont la disparition progressive et les coûts afférents devraient être gérés par les pouvoirs publics) une entreprise à statut coopératif. Des statuts juridiques tels que ceux des SCIC ont l'avantage d'ouvrir leur gouvernance à l'ensemble des parties prenantes (salariés, usagers, personnalités qualifiées, société civile). Ces statuts n'ont à ce jour été expérimentés en France que pour des petites structures, mais rien n'empêche en théorie de les appliquer à des entreprises beaucoup plus grandes. En tout état de cause, ce changement de statuts restera inopérant s'il n'est pas suivi de changements opérationnels plus profonds des processus de production et des relations de travail.

L'idée d'une propriété collective ou citoyenne de l'entreprise peut aller de pair avec celle d'une souscription citoyenne (ou de l'achat de parts sociales par les citoyens, selon le principe d'une voix par souscripteur quel que soit le nombre de parts qu'il détient), qui abaisserait les coûts de l'opération pour l'État. Cette solution aurait pour avantage d'offrir une garantie plus solide contre toute tentative de retour en arrière d'un gouvernement qui aurait gardé le contrôle entier du groupe.

Deuxièmement, est-il préférable que la future entité soit gardée telle quelle ou que les différents éléments qui la composent (au-delà

des actifs fossiles appelés à disparaître) aient des devenir séparés ? Comme nous l'avons vu, le groupe TotalEnergies tel qu'il existe actuellement concentre en son sein de nombreux maillons du système énergétique. Ce regroupement de différentes activités n'a rien de nécessaire ni de naturel et permet au groupe de renforcer son pouvoir à plusieurs niveaux.

La prise de contrôle démocratique de l'entreprise et sa transformation en établissement public permettraient un traitement différencié des activités du groupe à moyen et à long terme. Ces décisions devront être prises de manière collective au cours du processus de consultation démocratique que nous envisageons, bien évidemment avec la participation des salariés concernés. À titre d'exemple, les options suivantes peuvent toutefois être envisagées :

- L'approvisionnement en pétrole et gaz et le raffinage resteraient dans le giron public et relèveraient de la responsabilité d'une Agence de la transition juste, du moins durant le processus de sortie totale des énergies fossiles. Cette « nationalisation » ne serait d'ailleurs qu'une réponse logique au quasi-monopole qu'exerce TotalEnergies dans ce domaine en France. Elle permettrait de mettre en place une démarche de planification écologique sur le long terme avec une vision sur toute la filière et intégrant dans le même giron la plus grande partie des acteurs de cette filière. Cette agence, ou une autre du même type, pourrait éventuellement prendre en charge certaines des missions assumées par l'ADEME, comme l'accompagnement des usagers dans la sortie des énergies fossiles, mais dans le cadre d'une gouvernance démocratique. Les salariés existants de TotalEnergies pourraient être intégrés à cette nouvelle agence, avec un statut correspondant.
- La sortie programmée des activités d'extraction pétrolière et gazière, qui est une mission distincte et de plus court terme, peut être gérée soit par la même agence, soit par une « Agence

de sortie des énergies fossiles » (ASEF) créée spécifiquement à cette fin<sup>73</sup>, toujours dans un cadre public.

- Les activités d'intérêt commun comme les écotecnologies pourraient être transformées en un institut public de recherche et développement, qui fournirait des licences ouvertes donnant accès à son expertise et ses technologies et apporterait une assistance aux acteurs publics et privés qui en ont besoin. Ces missions pourraient être unies à celles assumées par l'Institut français du pétrole et des énergies nouvelles (IFP-EN), qui ne serait plus sous la dépendance de l'industrie, mais gouverné de manière démocratique pour être mis au service de la société dans son ensemble, dans une vision de long terme.
- Les activités comme la pétrochimie et le raffinage peuvent être reconverties et mises au service de la transition plutôt que de la perpétuation des énergies fossiles, soit dans le cadre du nouvel établissement public (notamment pour le raffinage), soit dans le cadre d'entreprises coopératives ou citoyennes.
- Les activités de fourniture d'énergie pourraient être restructurées en coopératives d'usagers ou intégrées à un futur service public de l'énergie reconstitué.
- Si l'on considère que le futur TotalEnergies public n'aura plus vocation à faire des affaires sur les marchés étrangers, certaines activités comme le développement des énergies renouvelables hors de France pourraient enfin être revendues, préférablement à des acteurs publics ou citoyens, afin de libérer des fonds pour financer la sortie des énergies fossiles et la transition juste.

---

73 Johnson, J. and Herfort, N. (2022). 'The Emergency Brake: Nationalising and

Dismantling the Fossil Fuel Industry in the Global North,' Climate Vanguard: London. <https://www.climatevanguard.org/publications-all/emergency-break>

## 2. UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE DÉMOCRATISÉ

Si reprendre en main TotalEnergies pour lui imposer un contrôle démocratique est nécessaire afin de se réappropriier les questions énergétiques et climatiques en France, cela n'est évidemment pas suffisant. L'entreprise n'est pas le seul acteur du système énergétique français et une démocratisation à plus grande échelle doit être mise en place afin d'accompagner l'ensemble des acteurs de manière juste.

Nous ne traitons dans cette étude que de TotalEnergies et du secteur pétrolier et gazier. À l'évidence, des solutions de réorganisation et de contrôle public similaires à celles que nous proposons pour ce secteur devront être appliquées au secteur électrique et à celui du transport et de la distribution de gaz, dont on sait qu'ils subissent depuis des années un processus de privatisation larvée et de démantèlement.

La Convention que nous proposons comme étape initiale permettrait d'engager le grand public dans une réflexion systémique sur la place des différents acteurs. La création d'une Agence de la transition juste mettrait en relation, au sein d'un ministère dédié, les différentes parties prenantes afin de préparer le processus de décroissance de la consommation d'énergies fossiles. Différentes parties de TotalEnergies auront un rôle à jouer dans ce processus, que ce soit au niveau de l'approvisionnement (de manière transitoire), de la génération ou du soutien aux collectivités et autres acteurs. L'important est encore une fois d'assurer la coordination entre les différentes parties prenantes afin de permettre une planification cohérente et juste.

L'Agence de la transition juste fixera le cadre général des prix, qui devront être assortis de mécanismes de soutien aux plus modestes ainsi que de subventions croisées. Si le public peut constater qu'il y a bien – contrairement à aujourd'hui – une juste répartition des efforts, sans dividendes ni rémunérations patronales exorbitantes, couplée à des décisions démocratiques, toute hausse du prix de l'énergie nécessaire pour certains usages bénéficiera d'une meilleure acceptabilité sociale. Au lieu d'être simplement vendue au plus offrant sur le marché, l'énergie servira en priorité à satisfaire les besoins sociaux et des services publics.

### 3. UNE APPROCHE INTERNATIONALE OU AU MOINS EUROPÉENNE

À l'évidence, les propositions que nous formulons au sujet de TotalEnergies auraient davantage de sens et de portée si elles s'inscrivaient dans le cadre d'un processus européen ou international. Comme mentionné précédemment, des réflexions similaires existent dans d'autres pays à propos d'autres entreprises d'énergies fossiles comme Shell, ENI ou RWE. Il est donc possible d'envisager un mouvement coordonné, dans un premier temps au moins au niveau européen, qui puisse progressivement être étendu aux multinationales privées ayant leur siège en Amérique du Nord ou ailleurs, ainsi qu'aux entreprises pétrolières publiques dont certaines (comme en Amérique latine) ont déjà pu au cours de leur histoire avoir un statut d'entreprises publiques au service d'objectifs sociaux.

Une dynamique internationale coordonnée présenterait plusieurs avantages :

- Création de la masse critique nécessaire pour consolider le processus, éviter les retours en arrière et engendrer un effet d'entraînement dans d'autres pays et chez d'autres acteurs.
- Limitation du risque que certaines entreprises moins scrupuleuses profitent du vide laissé pour reprendre certains projets fossiles.
- Préparation à une forme de mutualisation des coûts ainsi que des compétences et des expertises entre les entités issues des anciennes majors pétrogazières.

Cette coordination internationale devrait faire l'objet d'accords ou de traités internationaux multilatéraux (auxquels adhèreraient un nombre croissant de pays) pour en fixer les conditions. Elle pourrait parfaitement être conjuguée à la proposition de traité international de non-prolifération des énergies fossiles mise en avant par des nations du Pacifique et des organisations de la société civile<sup>74</sup>. Dans le même esprit, une coalition d'organisations de la société civile a récemment adressé une lettre ouverte à Ursula von der Leyen pour demander que l'Union européenne légifère pour interdire aux entreprises et banques du vieux continent de s'engager dans de nouveaux projets fossiles<sup>75</sup>.

Cette coordination internationale s'inscrirait aussi dans la droite ligne des principes d'équité et de responsabilité commune, mais différenciée, inscrits dans l'Accord de Paris sur le climat. Ce point est particulièrement important au vu de la responsabilité historique des pays développés, qui justifierait que ces derniers prennent les devants et garantissent la transition climatique en reprenant en main les majors fossiles basées sur leurs territoires.

D'un point de vue opérationnel, le processus international que nous évoquons ici pourrait être placé sous la tutelle de l'ONU ou de l'OCDE (si le processus concerne d'abord les majors pétrolières occidentales), qui serait chargée de le coordonner et en particulier de gérer les fonds mutualisés consacrés à la transformation des entreprises, à la sortie des énergies fossiles et aux réparations dont il sera question ci-dessous.

---

<sup>74</sup> <https://fossilfuelstreaty.org/>

<sup>75</sup> <https://bloomassociation.org/totalenergies-lettre-ursula-von-der-leyen/>

## 4. LES CONTRATS DE TOTAL À L'ÉTRANGER

Dans la perspective d'une sortie rapide des énergies fossiles, dès lors que TotalEnergies n'extrait pas de pétrole et quasiment pas de gaz sur le territoire français, le devenir de ses projets d'extraction pétrolière et gazière à l'étranger constitue évidemment le point crucial.

À l'évidence, si TotalEnergies se retire de ces projets et est simplement remplacé par d'autres entreprises, les bénéfices pour le climat seront nuls. L'enjeu est donc de faire en sorte que le retrait du groupe français entraîne du même coup la fin de l'exploitation du pétrole et du gaz. Autrement dit, il faut que ce retrait soit négocié avec les gouvernements et les autres partenaires concernés de telle sorte que les projets en développement ne voient pas le jour ou que l'exploitation en cours soit abandonnée prématurément – bref, pour que le pétrole et le gaz restent dans le sol. Nous concentrons ici notre propos sur les activités d'extraction, dont la cessation est prioritaire, mais une logique similaire peut être appliquée aux actifs dans les infrastructures pétrolières et gazières (oléoducs et gazoducs, GNL).

### UNE RÉDUCTION DE PRODUCTION NÉGOCIÉE

Dans la plupart des cas, le groupe TotalEnergies opère à travers des coentreprises ou est lié par des accords de concession ou des licences. Il n'est dès lors pas envisageable à long terme qu'il se contente de « geler » ses projets et de ne plus en extraire de gaz et de pétrole. TotalEnergies s'exposerait à des représailles juridiques ou à des indemnités pour rupture de contrat. Il doit négocier avec ses partenaires publics ou privés des réductions de production (consistant à renoncer à exploiter une partie de ses réserves) compatibles avec l'Accord de Paris, en invoquant s'il le faut la nécessité climatique devant la justice.

### DES FONDS DÉDIÉS POUR LAISSER LES ÉNERGIES FOSSILES DANS LE SOL

Concernant les projets encore en développement, la mise en place de fonds du type de celui imaginé il y a quelques années par l'Équateur pourrait être envisagée dans certains cas. Au lieu d'investir des milliards d'euros pour lancer et exploiter de nouveaux projets, le nouveau groupe TotalEnergies constituerait un fonds vert pour soutenir des actions de lutte contre la pauvreté et d'investissement dans la transition écologique et

l'adaptation au réchauffement climatique, ce qui permettrait aux pays concernés de répondre à leurs besoins sans exploiter leurs ressources fossiles. Bien entendu, il faut pour cela que ce fonds soit géré de manière transparente et démocratique, et non au bénéfice de régimes autoritaires. En l'absence de dynamiques locales, il risque fort de ne créer aucun réel changement. Enfin, il ne doit pas se limiter à des gisements particuliers, mais au contraire être lié à un engagement général de ne plus exploiter aucun gisement fossile.

En cas de démarche internationale, les fonds publics ou privés consacrés au climat pourraient être mobilisés pour financer ces fonds et favoriser certains de ces accords.

Le même type de démarche pourrait naturellement être étendu à des pays qui décideraient d'arrêter prématurément ou réduire significativement l'exploitation de leurs réserves de pétrole et de gaz.

### LES CAS LES PLUS DIFFICILES

Dans le cas de certains partenaires de TotalEnergies (gouvernements et entreprises), il paraît peu réaliste qu'ils acceptent de s'engager à court terme dans une démarche de sortie des énergies fossiles. Il faut alors décider soit de maintenir TotalEnergies en place jusqu'à la fin de l'exploitation des gisements, pourvu que la trajectoire générale du groupe et des pays concernés reste conforme à l'Accord de Paris, soit d'accepter une cession contrôlée de ces actifs (en obligeant contractuellement les acquéreurs à mener leur propre transition climatique) pour dégager des fonds pour les autres actions de sortie des énergies fossiles.

## **« ON NE FERA QUE LAISSER LA PLACE À PIRE QUE NOUS »**

C'est un argument classique opposé à toutes les critiques adressées aux multinationales occidentales en général, et françaises en particulier : ces entreprises seraient un moindre mal, et les forcer à cesser leurs activités reviendrait à ouvrir la porte à des multinationales chinoises (ou américaines, ou russes, ou indiennes, etc.) plus irresponsables encore. Non seulement le désinvestissement de TotalEnergies ne servirait à rien (pour le climat), mais il serait contre-productif dans la mesure où il laisserait le champ libre à des acteurs réputés moins scrupuleux.

Sans entrer dans la discussion sur les mérites comparés de TotalEnergies (dont on a parlé dans la première partie) et de ses homologues chinois ou autres, on peut répondre à ce type d'objection que nous envisageons non pas une sortie unilatérale, mais une réduction négociée de production, dans le cadre d'un partenariat avec les pays concernés. Le faire dans le cadre de la dynamique internationale coordonnée susmentionnée permettra de minimiser les risques.

En revanche, il va de soi que le nouveau TotalEnergies ne s'impliquera plus dans l'exploration et la mise en exploitation de nouveaux gisements. On peut estimer que la mise en branle d'une dynamique réelle d'abandon des énergies possibles contribuera à réduire aussi la demande pour ces combustibles, et donc la viabilité économique à moyen et long terme d'ouvrir de nouveaux gisements.



Les militants de StopEACOP organisent une action lors de la COP27 à Sharm El-Sheikh et exigent la fin du pétrole en Afrique.

© Hugo Duchesne

## 5. L'ENJEU DES RÉPARATIONS

Le groupe TotalEnergies est étroitement lié à l'histoire de l'impérialisme français (notamment au Moyen-Orient) et de la Françafrique. Le processus d'abandon de l'extraction du pétrole et du gaz ne pourra par conséquent pas se faire sans un processus parallèle de documentation de l'histoire de l'exploitation des énergies fossiles et de ses conséquences pour les populations et l'environnement, avec pour objectif de mettre en place les réparations nécessaires. Il n'est pas envisageable de réintégrer le groupe TotalEnergies dans le giron public sans faire droit à ce passé. La législation relative à la sortie du groupe des énergies fossiles devra mentionner explicitement qu'un simple retrait sans réparation des dommages infligés n'est pas admissible.

La question de la nature des réparations ne pourra être tranchée sans la participation des populations concernées et de leurs représentants.

Ces réparations ne seront pas forcément ou pas uniquement de nature monétaire. La réparation écologique doit être priorisée lorsqu'elle est possible. On peut s'inspirer à cet égard des réflexions menées notamment par les communautés victimes de Chevron/Texaco en Équateur<sup>76</sup>.

Lors de la COP27 en Égypte, la communauté internationale s'est enfin accordée sur le principe de la mise en place d'un fonds d'indemnisation pour réparer les pertes et préjudices liés au changement climatique. La contribution de TotalEnergies aux réparations pourrait passer par ce dispositif lorsqu'il verra le jour.

<sup>76</sup> Voir <https://multinationales.org/fr/enquetes/devoir-de-vigilance/injustice-sans-frontieres-chevron-contre-l-equateur>

## LE COÛT DE L'INACTION

Tout au long de cette publication, nous avons énuméré différents coûts induits par la reprise en main du groupe TotalEnergies : coût de la nationalisation du groupe ou de la compensation de ses actionnaires, coût de la transformation de l'entreprise et de la reconversion de ses salariés, coûts des dettes du groupe TotalEnergies, dont le remboursement pourrait être compliqué par l'abandon progressif des énergies fossiles, coûts des fonds de soutien à l'abandon de projets extractifs, coûts des réparations...

Au premier abord, l'addition de ces coûts peut sembler prohibitive. Au regard des sommes que la France a déboursées pour faire face à la pandémie et qu'elle verse chaque année sous la forme d'aides aux entreprises, elle paraît cependant déjà plus raisonnable. Les sommes dépensées entraîneraient en outre de nombreux bénéfices écologiques, sanitaires, voire diplomatiques<sup>77</sup>. Une partie des coûts induits pourraient éventuellement être couverts par la poursuite provisoire ou non de certaines activités du groupe. La mise en place de fonds de mutualisation à l'échelle internationale pourrait également minimiser l'impact financier. En tout état de cause, ces sommes pourraient être levées via des obligations spécifiques et remboursées sur le long terme.

Surtout, au regard du coût global de l'inaction climatique et de la part de ces coûts qui devra être assumée par la France (de par sa responsabilité actuelle et historique), les sommes concernées paraissent en réalité très modestes.

---

<sup>77</sup> <https://climatenetwork.org/resource/report-co-benefits-of-climate-action/>

# SCHÉMA RÉCAPITULATIF

<p><b>PHASE PRÉPARATOIRE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention citoyenne/états généraux</li> <li>• Accord social</li> </ul>		<p>Comité de gouvernance de la convention, collèges d'experts, travailleurs, ONG, etc.</p> <p>Dialogue social</p>
Réguler/encadrer	Paquet législatif	Parlement
Démocratiser	Modifications législatives	Parties prenantes de l'entreprise
Nationaliser/réquisitionner	Loi (simple ou organique)	Parlement
Constitution d'un ou plusieurs établissements publics chargés de gérer la transformation du groupe, la sortie des énergies fossiles et l'extinction des actifs fossiles de Total à l'étranger		Supervision par le parlement et gouvernance ouverte (travailleurs, experts, société civile)
Une ou plusieurs nouvelles entreprises ; propriété publique et citoyenne		Gouvernance publique ouverte ou coopérative

# CONCLUSION



*Des militants défilent en solidarité et en soutien à la campagne StopEACOP dans le cadre des manifestations Big One à Londres, au Royaume-Uni.*

© Natasa Leoni

Depuis des années, les gouvernements de France et d'ailleurs ont organisé leur propre impuissance, et par voie de conséquence la nôtre. Ils ont fait le choix de ne pas toucher au pouvoir politique et économique des grandes multinationales pétrogazières comme TotalEnergies, en espérant ou feignant d'espérer qu'elles allaient d'elles-mêmes, par le seul jeu du marché, nous permettre d'échapper au chaos climatique. Ils les ont laissées utiliser leurs modestes investissements dans les énergies renouvelables comme excuse pour poursuivre l'exploitation du pétrole et du gaz pour les décennies à venir. Sans sortie des énergies fossiles, les efforts accomplis récemment en matière de développement des renouvelables resteront vains.

L'illusion n'est plus de mise. Il faut s'attaquer directement à ce pouvoir, qui n'est pas « une partie de la solution », mais le problème lui-même.

Cette étude vise à proposer des idées et des pistes pour lancer la discussion sur les moyens de remettre ces grandes entreprises sous contrôle pour engager une réelle sortie des énergies fossiles. Certaines sont tirées de recettes et d'expériences passées, dont nous tâchons de tirer les leçons appropriées. D'autres, plus nouvelles, se nourrissent de débats et de réflexions en cours, dans divers pays, pour trouver de vraies solutions à l'urgence climatique. Cette étude n'est donc que la première étape d'un processus de plus longue haleine.

Des réflexions similaires ont été engagées dans d'autres pays à propos de l'avenir d'autres multinationales pétrogazières, et sur les moyens de construire des systèmes énergétiques à la fois décarbonés et démocratiques, au service des populations plutôt que des grandes entreprises. Les propositions que nous mettons sur la table à propos de TotalEnergies pourraient ainsi s'inscrire dans une démarche internationale ciblant le secteur des énergies fossiles dans son entier, ce qui ne peut que les rendre plus plausibles et plus facilement réalisables.

À l'évidence, TotalEnergies n'est pas notre seul problème. Mais si nous ne reprenons pas résolument le contrôle du groupe français et des autres géants des énergies fossiles, jamais nous n'aurons les moyens d'éviter le pire. Les moyens d'action existent – certains sont ancrés dans notre héritage politique et d'autres sont à inventer. Il ne nous manque plus que la volonté politique de reprendre le contrôle.

*Publié en décembre 2023 par 350 France  
et l'Observatoire des multinationales*

*Coordination : Clémence Dubois  
et Olivier Petitjean*

*Recherche et rédaction : Olivier Petitjean  
et Ulysse Vassas*

*Désign: Lully Duque*

*Remerciements à : Romain Ioualalen, Johanna Bozuwa,  
Michel Capron, Pierre-Louis Choquet, Maxime Combes,  
Louis-Maxence Delaporte, Alain Deneault, Aude Epstein,  
Paul Mougelle, Thomas Perroud, Dominique Plihon,  
Juliette Renaud, Justine Ripoll, Marie Toussaint*



POWER UP FOR CLIMATE JUSTICE

